

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 6 mai 2024, à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2024, à 19 h 00.

10.02 Ouverture

CA Direction des services administratifs

Mot de la mairesse et des élu.e.s.

10.03 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions du public.

10.04 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249864004

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 avril 2024.

10.05 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 avril 2024.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Autres affaires contractuelles

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1248544001

Adjuger à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 491 682,31 \$, taxes incluses, le contrat pour la conversion d'une patageoire existante en aire de jeux d'eau au parc Le Carignan à l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 80 482,50 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 59 787 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 631 951,81 \$.

Appel d'offres 1144 / 6 soumissionnaires

District(s) : Ovide-Clermont
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs

20.02 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249516003

Adjuger à Les Pavages Dancar (2009) inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 309 535,70 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction de dos d'âne sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 30 953,57 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 111 525,75 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 452 015,02 \$ taxes incluses.

Appel d'offres 1146 / 6 soumissionnaires

20.03 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249516002

Adjuger à Eurovia Québec Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 5 273 041,95 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de planage pour la réfection de pavage et la reconstruction de trottoirs ainsi que, travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb sur le boulevard Industriel entre Saint-Michel et l'avenue Jean-Meunier à l'arrondissement de Montréal-Nord, et autoriser une dépense de 527 304,19 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 402 412,50 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 6 202 758,64 \$, taxes incluses.

Appel d'offres 1139 / 4 soumissionnaires

20.04 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249516004

Adjuger à L.M.L. Paysagiste et frères Inc., seul soumissionnaire conforme, au montant de 557 349,36 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique pour terrain de soccer au parc Henri-Bourassa à Montréal-Nord, autoriser une dépense de 27 867,47 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 11 146,99 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 596 363,82 \$ taxes incluses.

Appel d'offres 1142 / 01 soumission

District(s) : Ovide-Clermont
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation

20.05 Contrat de services professionnels

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1248109001

Adjuger à Solid Structure inc., seul soumissionnaire conforme, au montant de 22 420,13 \$, taxes incluses, un contrat pour la réalisation d'une expertise en structure à l'aréna Garon en prévision de la construction du centre-sportif et autoriser une dépense de 5 000,00 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 27 420,13 \$, taxes incluses.

Demande de prix C-24-003

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1249161002

Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et des produits d'hygiène durables pour l'année 2024, et approuver le projet de convention à intervenir.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1249161001

Accorder une contribution financière de 8 000 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) dans le cadre du projet de la Patrouille verte 2024, et approuver le projet de convention à intervenir.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 i) encourager la mise en Suvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine

20.08 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249738004

Accorder une contribution financière totalisant la somme de 10 598 \$ aux organismes suivants: soit 4 999 \$ au Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord pour leurs activités "Souper dansant - fin de saison 2023-2024" qui aura lieu le 26 mai 2024 et "Souper dansant - Noël 2024" qui aura lieu le 15 décembre 2024; une contribution de 4 999 \$ à Baseball Mineur de Montréal-Nord pour le "Tournoi provincial 11U A-B de Montréal-Nord" qui aura lieu du 18 juin au 21 juillet 2024 et une contribution de 600 \$ à l'organisme Société Culture et Traditions Québécoises pour leur activité "La bonne chanson" qui aura lieu le 11 mai 2024.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1249161003

Accorder une contribution financière de 46 973,71 \$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2025, et approuver le projet de convention à intervenir.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 i) encourager la mise en Suvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1249161004

Accorder une contribution financière de 50 469,56 \$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 12 277, boulevard Rolland, pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025, et approuver le projet de convention à intervenir.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 i) encourager la mise en Suvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine

20.11 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1244669002

Accorder une contribution financière maximale de 70 000 \$ au Club de natation de Montréal-Nord pour la réalisation du Projet - Nouvelle offre de services en activités aquatiques pour la population de Montréal-Nord, et approuver la convention à intervenir pour la période du 7 mai 2024 au 31 décembre 2026.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif

20.12 Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1246577002

Accorder une contribution financière de 70 000,00 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 5 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 1er mai à la mi-septembre 2024 et approuver le projet de convention à intervenir.

20.13 Immeuble - Expropriation

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1244501001

Décréter le renouvellement d'une réserve pour les fins de parc local sur le lot 1 412 739 du cadastre du Québec, sur lequel est érigé le bâtiment sis au 10111 boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Montréal-Nord / Mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre les procédures requises. N/Réf. : 31H12-005-2860-02

District(s) : Marie-Clara
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

20.14 Contrat de services professionnels

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1249935001

Octroyer à L'Agence Featuring inc, pour un montant de 39 666,38 \$ taxes incluses, un contrat pour des services professionnels en communications destinés à repositionner l'image de marque de l'arrondissement de Montréal-Nord.

20.15 Contrat de services professionnels

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1245863001

Accorder un contrat de services de 10 300 \$, taxes incluses, à la Société Culture et traditions québécoises de Montréal-Nord (SCTQMN) pour le projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2024 » qui aura lieu le 23 juin 2024 au parc Aimé Léonard et approuver le projet de convention à intervenir.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1247606014

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mars 2024.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1247606015

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2024.

30.03 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1247606016

Autoriser l'engagement des crédits budgétaires pour l'exercice 2024.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247758001

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement R.R.1562.067 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier les amendes générales et particulières prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247758002

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement RGCA11-10-0012-6 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les amendes prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

40.03 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247040002

Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-063 afin de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

District(s) : Marie-Clarac

40.04 Règlement - Avis de motion

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247987004

Adopter le Règlement RGCA08-10-0007-4 modifiant l'article 36.3 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Direction des services administratifs - 1242537002

Nommer Mme Julie Renshaw à titre d'agente de bureau à la Division des ressources financières et matérielles à la Direction des services administratifs, en période d'essai de neuf (9) semaines, et ce, à compter du 18 mai 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.02 Nomination

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1248361001

Nommer M. Mohamed Baréche à titre d'ingénieur chargé de projet en génie à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 18 mai 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.03 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des services administratifs - 1248451001

Approuver la délégation de négocier une entente locale pour des horaires flexibles entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP, local 429), le tout conformément au point 9° les horaires de travail, à l'exclusion de la durée du travail, en vertu de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

50.04 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des services administratifs - 1244256001

Approuver la délégation de négocier le renouvellement de l'entente sur les dix-sept (17) matières locales prévues à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, local 301), en vertu de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Mercredi le 1^{er} mai 2024



Dossier # : 1249864004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 avril 2024.

Il est recommandé :
QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 avril 2024.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-23 10:27

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249864004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 avril 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre par visioconférence le 3 avril 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis LAPORTE
agent de recherche en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2024-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1248544001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 491 682,31 \$, taxes incluses, le contrat pour la conversion d'une pataugeoire existante en aire de jeux d'eau au parc Le Carignan à l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 80 482,50 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 59 787 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 631 951,81 \$. Appel d'offres 1144 / 6 soumissionnaires

QUE soit adjugé à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 491 682,31 \$, taxes incluses, le contrat 1144 pour la conversion d'une pataugeoire existante en aire de jeux d'eau au parc Le Carignan à l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 80 482,50 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 59 787,00 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 631 951,81 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-30 13:20

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1248544001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 491 682,31 \$, taxes incluses, le contrat pour la conversion d'une pataugeoire existante en aire de jeux d'eau au parc Le Carignan à l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 80 482,50 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 59 787 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 631 951,81 \$. Appel d'offres 1144 / 6 soumissionnaires

CONTENU**CONTEXTE**

Le parc Le Carignan est l'un des espaces verts les plus achalandés de Montréal-Nord. Faisant face aux changements climatiques, l'arrondissement souhaite permettre à plus de citoyens d'avoir accès à l'eau pour se rafraîchir. La pataugeoire existante du parc Le Carignan a été construite en 1968 et a fait l'objet de différents travaux d'entretien et de maintenance au cours des années. Bien que fonctionnelles, les installations doivent être modernisées et mieux répondre aux besoins des citoyens. Suivant différentes analyses, l'arrondissement de Montréal-Nord a émis le souhait de remplacer la pataugeoire existante en aire de jeux d'eau. Un concept d'aménagement a été approuvé en novembre 2023, permettant de s'arrimer au contexte paysager existant, de répondre au niveau d'affluence estimée et de respecter les exigences réglementaires pour la gestion des eaux pluviales. Le concept propose d'intégrer l'aire de jeux d'eau à l'aire de jeux pour enfants, pour offrir un seul point central dédié aux familles dans le parc. De plus, l'aire de jeux d'eau sera ouverte à la population environnante, inclusive, accessible et multigénérationnelle. Elle offrira un accès plus direct et démocratique à l'eau pour s'y rafraîchir et facilitera l'utilisation des nombreux camps de jours qui séjournent dans le parc. Les zones familiale et ados offriront, quant à elles, au moins un module de jeux d'eau d'exception.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1248544002 – 4 mars 2024 - QUE soit autorisé une dépense de 114 975,00 \$, taxes incluses, et une contingence de 4 369,05 \$, taxes incluses, pour un total de 119 344,05 \$,

taxes incluses, auprès de Vortex Structures Aquatiques Internationales Inc., pour la fourniture, le transport, le montage, la coordination et la mise en marche après l'installation des modules de jeux d'eau au parc Le Carignan à l'arrondissement de Montréal-Nord. D1238544004 – 18 septembre 2023 - QUE soit autorisé une dépense de 81 971.43 \$, taxes incluses, et une contingence de 5 748.75 \$, taxes incluses, pour un total de 87 720.18 \$, taxes incluses, auprès de Conception Paysage inc., pour les services professionnels de l'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc Carignan à l'arrondissement de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'octroyer un contrat de réalisation des travaux à un entrepreneur paysager pouvant aussi réaliser des travaux de nature civile et d'électricité. Il devra agir à titre et de maître d'œuvre dans la réalisation, la gestion et la coordination des divers corps de métiers requis à la mise en œuvre des travaux. Sans s'y limiter, les ouvrages à réaliser comprennent les travaux de :

- Protection de végétaux et des ouvrages existants;
- Démantèlement des ouvrages existants et disposition hors site;
- Remblayage, excavation, terrassement, nivellement de finition et mise en forme;
- Ouvrages de rétention et de drainage des eaux pluviales;
- Travaux de conduites d'eau potable et d'égout;
- Travaux d'électricité et d'éclairage;
- Surfaces en béton coulé et en béton bitumineux;
- Installation de modules de jeux d'eau fournis par la Ville;
- Installation de mobilier fourni par la Ville;
- Gazonnement.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a préparé un cahier des charges pour un appel d'offres public publié sur SEAO, afin de permettre à un plus grand nombre de firmes possibles de répondre à cette dernière. La période de l'appel d'offres publiques 1144 s'est déroulée du 18 mars au 10 avril 2024.

Il y a eu douze (12) preneurs du cahier de charges. De ce nombre, six (6) ont déposé une offre, soit 50% des preneurs.

Selon l'analyse administrative effectuée par le département de l'approvisionnement de l'arrondissement, les trois (3) plus bas soumissionnaires sont conformes. Ils ont donc fourni la totalité des documents demandés et ont fait l'objet de vérifications. Une anomalie a été décelée dans le bordereau de soumission du deuxième (2^e) plus bas soumissionnaire. Cependant, les erreurs ont pu être reconstituées et corrigées. Toutes les anomalies décelées à l'analyse administrative n'ont aucun impact dans le rang de la plus basse soumission.

Le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages Inc.. Vous trouverez en pièces jointes la liste des firmes qui se sont procuré les documents d'appel d'offres, le procès-verbal d'ouverture des soumissions et la proposition de prix.

Le tableau normalisé des résultats de soumission plus bas résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les Terrassements Multi-Paysages Inc.	491 682,31 \$		491 682,31 \$
Limoges et fils Inc.	560 820,79 \$		560 820,79 \$
Les entreprises Pera	626 674,69 \$		626 674,69 \$
Réalisation Dynamique Inc.	651 101,13 \$		651 101,13 \$
Promoverit Aménagement	653 039,60 \$		653 039,60 \$
Construction G.E.L.F. Inc.	662 760,17 \$		662 760,17 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			638 927,57 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			607 679,78 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			23,59%
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			171 077,86 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			34,79%
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			(147 245,26) \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-23,05%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			69 138,48 \$
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			14,06%
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100			

La différence entre l'estimation et le prix du plus bas soumissionnaire est de -23 %. D'une manière générale, nous avons constaté l'arrivée de nouveaux joueurs dans le secteur municipal, dû au ralentissement de la construction dans le secteur commercial. C'est peut-être ce qui explique en partie l'écart à la baisse entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation. Les montants soumis des trois (3) plus bas soumissionnaires sont même

représentatifs des prix de l'année 2023.

De plus, nous avons constaté un écart de prix à la hausse entre les ouvrages d'ingénierie et les ouvrages de paysagement, à l'exception des ouvrages de béton qui sont, quant à eux, nettement en bas du prix du marché. L'utilisation de sous-traitant pour les travaux d'ingénierie pourrait expliquer le différentiel entre les deux (2) quarts de métiers. Cependant, l'avancement actuel du marché ne nous permet pas encore de déterminer la nature exacte de la baisse substantielle du prix du béton.

En somme, les prix soumis sont acceptables pour l'ensemble des ouvrages et nous n'avons décelé aucune anomalie lors de l'analyse technique des soumissions.

À la suite du lancement de l'appel d'offres publiques 1144, et selon les analyses techniques et administratives des soumissionnaires, il est recommandé de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages Inc..

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 631 951,81\$ taxes incluses sera financée par les règlements d'emprunt de l'arrondissement, RGCA20-10-005 et RGCA24-10-004 programme de réaménagement des parcs, prévus au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Les travaux de conversion d'une patageoire existante en aire de jeux d'eau au parc Le Carignan à l'arrondissement Montréal-Nord contribuent à l'atteinte d'aucun objectif de Montréal 2030 ni aucun engagement en changement climatique. Cependant, et ils atteignent les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille en pièce jointe détail comment le projet y contribue.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'objectif du projet est d'améliorer et démocratiser l'accès à l'eau pour se rafraîchir dans le but de diminuer l'impact des changements climatiques auprès de la population nord-montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un article est à paraître dans l'Info-Nord en collaboration avec le département des relations aux citoyens et communications et un panneau informatif sera affiché sur le site pour l'annonce des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 5 août 2024;

- Fin des travaux (sous réserve de la température ou autre imprévu) : 14 octobre 2024;
- Approbation provisoire et début de la période d'entretien des végétaux de 2 ans : 11 novembre 2024;
- Approbation finale et fin de la période de garantie : 10 novembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.
Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment dans les catégories exigées au cahier des charges.

La liste des projets similaires a été fournie et est estimée acceptable.

Les Terrassements Multi-Paysages Inc. fait partie et est conforme au registraire des entreprises du Québec, à la CNESST et auprès de l'Office québécois de la langue française.

L'adjudicateur a reçu l'autorisation de l'Autorité des marchés publics jusqu'au 11 septembre 2028.

Il a reçu l'attestation de Revenu Québec jusqu'au 31 juillet 2024.

Il est aussi membre de l'APPQ.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andree BERTRAND
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

Le : 2024-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1249516003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Les Pavages Dancar (2009) inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 309 535,70 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction de dos d'âne sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 30 953,57 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 111 525,75 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 452 015,02 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1146 / 6 soumissionnaires

Il est recommandé:

QUE soit adjugé à Les Pavages Dancar (2009) Inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 309 535,70 \$, taxes incluses, le contrat 1146 pour l'exécution des travaux de construction de dos d'âne sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord ;

QUE soit autorisée une dépense de 30 953,57 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 111 525,75 \$, taxes incluses pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 452 015,02 \$, taxes incluses ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-30 13:15

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249516003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Les Pavages Dancar (2009) inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 309 535,70 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction de dos d'âne sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 30 953,57 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 111 525,75 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 452 015,02 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1146 / 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord souhaite construire des dos d'âne autour des écoles primaires ou secondaires, proche des parcs, des résidences pour aînés ainsi que sur des rues résidentielles, comme mesures d'apaisement de la circulation favorisant une vitesse sécuritaire .

Le processus d'appel d'offres publique s'est déroulé du 19 mars au 10 avril 2024 pour une durée de 22 jours. Sur les neuf (9) preneurs de cahier des charges dont la liste complète se trouve en pièces jointes, six (6) ont déposé une soumission et trois (3) se sont désistés ou ont refusé de soumissionner.

Les Entrepreneurs n'ont pas communiqué leurs motifs de désistement.

Aucun addenda n'a été émis durant la période d'appel d'offres.

La soumission est valide pendant 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 09 juillet 2024.

La préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux sont assurés par la division des études techniques de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la construction de quatre-vingt-seize (96) dos d'âne, incluant leur marquage, dans diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord. Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- La construction de dos d'ânes en asphalte,
- La réalisation du marquage sur ces nouveaux dos d'ânes.

Les écoles qui seront desservies par ces mesures d'atténuations sont:

- Marie-Clarac
- Ste-Colette

Les parcs qui seront desservies sont comme suit:

- Saint-Laurent
- Ménard

JUSTIFICATION

La construction de dos d'âne permet de modifier le comportement des automobilistes en réduisant la vitesse et permet ainsi d'améliorer l'environnement et d'installer un climat de sécurité pour les résidents et les piétons, en particulier près des zones scolaires et à proximité des parcs.

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- apaiser la circulation,
- sécuriser la traversée des piétons.

L'arrondissement de Montréal-Nord ne possède pas les effectifs et la machinerie pour réaliser les travaux à l'interne ce qui a nécessité d'aller en soumission publique pour permettre la réalisation du projet.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant soumis :

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (CONTINGENCES) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les Pavages Dancar (2009) Inc	309 535.70 \$	30 953.57 \$	340 489.27 \$
Eurovia Québec Construction Inc	366 021.19 \$	36 602.12 \$	402 623.31 \$
Pavage E Perreault Inc	443 171.14 \$	44 317.11 \$	487 488.25 \$
Montréal Scellant Inc	477 777.77 \$	47 777.78 \$	525 555.55 \$
Ramcor Construction Inc	492 984.06 \$	49 298.41 \$	542 282.47 \$
Construction Viatek Inc	778 150.80 \$	77 815.08 \$	855 965.88 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			525 734.12 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			54.41%

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	515 476.61 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]	151.39%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	-125 369.02 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]	-26.91%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	62 134.04 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	18.25%

L'estimation des travaux a été faite par le bureau des études techniques de l'arrondissement.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation du prix du contrat est de (-125 369,02 \$) soit -26,91 %.

Toutes les soumissions ont été jugées conformes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation du projet est de 452 015,02 \$, taxes incluses, est assumée par L'arrondissement de Montréal-Nord et financée par les règlements" RGCA18-10-0004, RGCA20-10-0004, RGCA22-10-0003, RGCA23-10-0003 - programme de réfection routière "prévu au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement.

Ce projet est admissible à une subvention du Ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

La répartition de la dépense totale, est définie comme suit :

Contrat			
Description des travaux	Contrat (avant taxes)	Contrat (avec taxes)	Contrat (net de ristourne)
Financement Montréal-Nord / MTQ			
Travaux de construction de dos d'ânes sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord.	269 220.00 \$	309 535.70 \$	282 647.35 \$
Total contrat	269 220.00 \$	309 535.70 \$	282 647.35 \$
Contingences			
Description des travaux	Contingences (avant taxes)	Contingences (avec taxes)	Contingences (net de ristourne)
Travaux de construction de dos d'ânes sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord.	26 922.00 \$	30 953.57 \$	28 264.73 \$
Total contingences	26 922.00 \$	30 953.57 \$	28 264.73 \$
Incidences			

Description des travaux	Incidences (avant taxes)	Incidences (avec taxes)	Incidences (net de ristourne)
Laboratoire / Signalisation de d'âne	97 000.00 \$	111 525.75 \$	101 837.88 \$
Total incidences	97 000.00 \$	111 525.75 \$	101 837.88 \$
Total (Contrat + contingences + incidences)			
Description des travaux	Total	Total	Total
Financement Montréal-Nord / MTQ	(avant taxe)	(avec taxes)	(net de ristourne)
Total des travaux	393 142.00 \$	452 015.02 \$	412 749.96 \$

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Les engagements en changement climatique et en matière d'inclusion et d'équité ne s'appliquent pas au dossier en raison du fait que le projet se limite à la construction de dos d'âne.

La grille d'analyse Montréal 2030 se trouve en pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un plan de communication a été approuvé et sera mis en œuvre pour présenter ce projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 27 mai 2024.

Fin des travaux : 26 juillet 2024.

Durée des travaux : 60 jours calendriers.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

L'adjudicateur a reçu l'accréditation de l'Autorité des marchés financiers en date du 12 janvier 2023 valide jusqu'au 11 janvier 2026, voir pièce jointe.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Ahmed YASMI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed BARECHE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-18

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1249516002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Eurovia Québec Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 5 273 041,95 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de planage pour la réfection de pavage et la reconstruction de trottoirs ainsi que, travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb sur le boulevard Industriel entre Saint-Michel et l'avenue Jean-Meunier à l'arrondissement de Montréal-Nord, et autoriser une dépense de 527 304,19 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 402 412,50 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 6 202 758,64 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1139 / 4 soumissionnaires

Il est recommandé:

QUE soit adjugé à Eurovia Québec Construction Inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 5 273 041,95 \$, taxes incluses, le contrat 1139 pour l'exécution des travaux de planage pour la réfection de pavage et la reconstruction de trottoirs ainsi que, travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb sur le boulevard Industriel entre Saint-Michel et l'avenue Jean-Meunier à l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 527 304,19 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 402 412,50 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 6 202 758,64 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-06 11:49

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement

Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1249516002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Eurovia Québec Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 5 273 041,95 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de planage pour la réfection de pavage et la reconstruction de trottoirs ainsi que, travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb sur le boulevard Industriel entre Saint-Michel et l'avenue Jean-Meunier à l'arrondissement de Montréal-Nord, et autoriser une dépense de 527 304,19 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 402 412,50 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 6 202 758,64 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1139 / 4 soumissionnaires

CONTENU**CONTEXTE**

Au cours des dernières années, les investissements dans le maintien du réseau routier ont permis d'améliorer significativement la condition des rues du réseau artériel en donnant à ces dernières une durée de vie supplémentaire. Les interventions étant davantage orientées vers la réhabilitation des chaussées et la reconstruction de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradations avancées.

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) , via ses programmes de maintien des infrastructures routières - Réfection mineure de trottoirs (RMT) et programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) des chaussées mets à la disposition des arrondissements un budget pour réaliser ces travaux. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant des infrastructures de qualité.

Conformément au nouveau plan d'action de la Ville de Montréal pour remplacer tous les branchements d'eau en plomb sur son territoire, d'ici 2030, incluant le côté privé, la prise en charge des travaux de RESEP par l'Arrondissement contribue à accroître le taux de réalisation des travaux et à atteindre les objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau en matière de plomb.

Pour ces raisons, l'Arrondissement de Montréal-Nord s'est fixé comme objectif la prise en charge de la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) et les travaux du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) ainsi que la réfection des trottoirs entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue Jean-Meunier, sur le boulevard Industriel.

Un appel d'offres public a été lancé par la division des études techniques pour la réalisation de ces travaux. Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Eurovia Québec Construction Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 14 mars au 10 avril 2024. La soumission est valide pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de sa date d'ouverture, soit jusqu'au 9 juillet 2024.

L'appel d'offres a été publié dans le journal le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt-six jours (26) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda ont été émis dans le cadre de cet appel d'offres:

Addenda no 1 émis le 27 mars 2024 : cet addenda a été émis pour ajouter un item au bordereau de soumission et répondre à des questions techniques posées par des soumissionnaires.

Addenda no 2 émis le 5 avril 2024 : cet addenda a été émis pour répondre à des questions techniques posées par des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 0305 - 18 mars 2024: Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côtés public et privé, dans le cadre du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) et du programme de maintien des infrastructures routières - Réfection mineure de trottoirs (PMIR-RMT), sur le boulevard Industriel entre les boulevards Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024 et 2025, conformément au 2e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (Sommaire décisionnel: 1233804001).

CA24 10 026 - 5 février 2024: Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024 et 2025, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (Sommaire décisionnel: 1249516001).

CA23 10 208 - 27 juin 2023 : Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côté public et privé et au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR), sur le boulevard Industriel entre le boulevard Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (Sommaire décisionnel 1239516001).

CM21 0443 - 20 avril 2021 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

DESCRIPTION

À la suite d'un processus de priorisation des interventions en vue de la planification de travaux sur le RAAV, la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a émis un avis favorable pour la réalisation en 2024 des travaux suivants sur le boulevard Industriel entre Saint par l'arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) et du programme de maintien des infrastructures routières - Réfections mineures de trottoirs (PMIR-RMT):

- Planage de la chaussée;
- Décontamination de la fondation supérieure de la chaussée;
- Pavage de la chaussée;
- Reconstruction de sections de trottoirs et bordures, si requise;
- Remplacement ou nivellement de sections des cheminées de chambre de vanne, si requis;
- Remplacement ou nivellement de sections de puisards, si requis;
- Remplacement ou nivellement de sections de regards, si requis.

La Direction de la gestion des actifs du Service de l'eau a émis un avis favorable pour la réalisation en 2024 et en 2025 des travaux de remplacement des entrées de service en plomb (RESEP). Sans s'y limiter, les interventions résultant des travaux de RESEP sont les suivants :

- Remplacement des branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé en contact ou ayant été en contact avec du plomb dans les sections publiques et privées conformément au Règlement 20-030;
- Réfection de coupes sur les terrains publics et sur les terrains privés;
- Réfection arrière du trottoir (asphalte - dalle de béton - pavé de béton - bordure de béton, etc.), si requise;

Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb (directive S-DRE-SE-D-2021-03) s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée et ce, conformément au règlement 20-030. Les travaux auront lieu sur le boulevard industriel entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue Jean-Meunier.

JUSTIFICATION

Sept (7) entreprises ont pris le cahier des charges et quatre (4) ont déposé une soumission, soit 57.14 %. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 avril 2024, à 11h00. Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant soumis :

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (CONTINGENCES) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Eurovia Québec Construction Inc	5 273 041.95 \$	527 304.19 \$	5 800 346.14 \$
Demix Construction, une Division du groupe CRH Canada Inc	5 880 112.39 \$	588 011.24 \$	6 468 123.63 \$

Les Entrepreneurs Bucaro Inc	5 889 259.67 \$	588 925.97 \$	6 478 185.64 \$
Roxboro Excavation Inc	6 050 000.00 \$	605 000.00 \$	6 655 000.00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			6 350 413.85 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			9.48 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			854 653.86 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			14.73 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			-2 444 745.72 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			-29.65 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			667 777.49 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]			11.51 %

L'estimation des travaux a été faite par le bureau des études techniques de l'arrondissement.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation du prix du contrat est de -2 444 745,72 \$, soit - 29,65 %. Toutes les soumissions ont été jugées conformes lors de l'analyse du bordereau de prix et administrativement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Direction de la gestion des actifs (DGA) - Service de l'eau

Le coût maximal de ce contrat de 591 265,62 taxes incluses, incluant des contingences et incidences sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 450 446,27 \$, net de ristourne, sera assumé par la Ville centrale pour les travaux sur les conduites d'aqueduc et d'égout, lequel est financé par le règlement d'emprunt 22-046.
- Un montant maximal de 89 700,04 \$, net de ristourne, relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

Le budget net requis pour donner suite est prévu et disponible au PDI 2024-2033 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Programmes financement (DGA)	2024	2025	2026 Ultérieur	TOTAL
18-100 - Conduites eau et égout	450			450
18-200 - Entrées de services en plomb (section privée)	90			163

Direction des infrastructures du réseau routier (SIRR) :

Le coût maximal de ce contrat de 5 611 493,04\$ taxes incluses, incluant des contingences et incidences sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 3 732 951,97 \$, net de ristourne, sera assumé par la Ville centrale pour les travaux sur la chaussée, lequel est financé par le règlement d'emprunt 15-019 Réseau routier CM15 0223.
- Un montant maximal de 1 391 089,13 \$, net de ristourne, sera assumé par la Ville centrale pour les travaux sur les trottoirs, lequel est financé par le règlement d'emprunt 23-041 Maintien infra routières CE23 1617.

Le budget net requis pour donner suite est prévu et disponible au PDI 2024-2033 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Projet	2024	Ultérieur	TOTAL
55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	3 733	0	3 733
55859- Programme de maintien des infrastructures routières	1 391	0	1 391

Le coût total maximal de ce contrat est de 6 202 758,64 \$ (taxes incluses), incluant des contingences de 527 304,19 \$ (taxes incluses) et des incidences de 402 412,50 \$ (taxes incluses) et seront répartis comme suit :

Contrat					
Description des travaux	Entité	Programme	Contrat (avant taxes)	Contrat (avec taxes)	Contrat (net de ristourne)
Planage-revêtement chaussée et travaux corrélatifs	SIRR	PCPR	3 019 298.34 \$	3 471 438.27 \$	3 169 885.85 \$
Reconstructions de sections de trottoirs et bordures	SIRR	RMT	1 125 145.24 \$	1 293 635.74 \$	1 181 261.86 \$
Remplacement des entrées de service en plomb pour la partie publique	DGA	RESEP Publique	364 135.68 \$	418 665.00 \$	382 296.95 \$
Remplacement des entrées de service en plomb pour la partie privée	DGA	RESEP Privée	77 671.62 \$	89 302.94 \$	81 545.49 \$
Total contrat			4 586 250.88 \$	5 273 041.95 \$	4 814 990.15 \$
Contingences					

Description des travaux	Entité	Programme	Contingences (avant taxes)	Contingences (avec taxes)	Contingences (net de ristourne)
Planage-revêtement chaussée et travaux corrélatifs	SIRR	PCPR	301 929.83 \$	347 143.82 \$	316 988.58 \$
Reconstructions de sections de trottoirs et bordures	SIRR	RMT	112 514.52 \$	129 363.57 \$	118 126.18 \$
Remplacement des entrées de service en plomb pour la partie publique	DGA	RESEP Publique	36 413.57 \$	41 866.50 \$	38 229.70 \$
Remplacement des entrées de service en plomb pour la partie privée	DGA	RESEP Privée	7 767.16 \$	8 930.29 \$	8 154.55 \$
Total contingences			458 625.08 \$	527 304.19 \$	481 499.01 \$
Incidences Laboratoire					
Description des travaux	Entité	Programme	Incidences (avant taxes)	Incidences (avec taxes)	Incidences (net de ristourne)
Laboratoire (incidence professionnelle)	SIRR	PCPR	113 845.34 \$	130 893.68 \$	119 523.38 \$
	SIRR	RMT	42 424.60 \$	48 777.68 \$	44 540.53 \$
	DGA	RESEP Publique	13 730.06 \$	15 786.14 \$	14 414.85 \$
Sous-Total (1)			170 000.00 \$	195 457.50 \$	178 478.75 \$
Incidences Traces-Québec (non taxables)					
Description des travaux	Entité	Programme	Incidences (avant taxes)	Incidences (avec taxes)	Incidences (net de ristourne)
Traces-Québec (incidence technique) non taxables	SIRR	PCPR	20 090.35 \$	23 098.88 \$	23 098.88 \$
	SIRR	RMT	7 486.70 \$	8 607.83 \$	8 607.83 \$
	DGA	RESEP Publique	2 422.95 \$	2 785.79 \$	2 785.79 \$
Sous-Total (2)			30 000.00 \$	34 492.50 \$	34 492.50 \$
Incidences Signalisation					
Description des travaux	Entité	Programme	Incidences (avant taxes)	Incidences (avec taxes)	Incidences (net de ristourne)
			100	115	105

Signalisation (incidence technique)	SIRR	PCPR	451.77 \$	494.42 \$	461.80 \$
	SIRR	RMT	37 433.47 \$	43 039.13 \$	39 300.47 \$
	DGA	RESEP Publique	12 114.76 \$	13 928.95 \$	12 718.98 \$
Sous-Total (3)			150 000.00 \$	172 462.50 \$	157 481.25 \$
Total des incidences (1) + (2) + (3)			350 000.00 \$	402 412.50 \$	370 452.50 \$
Total (Contrat + contingences + incidences)					
Description des travaux	Entité	Programme	Total (avant taxe)	Total (avec taxes)	Total (net de ristourne)
Planage- revêtement chaussée et travaux corrélatifs	SIRR	PCPR	3 555 615.63 \$	4 088 069.07 \$	3 734 958.48 \$
Reconstructions de sections de trottoirs et bordures	SIRR	RMT	1 325 004.53 \$	1 523 423.95 \$	1 391 836.86 \$
Remplacement des entrées de service en plomb pour la partie publique	DGA	RESEP Publique	428 817.02 \$	493 032.38 \$	450 446.27 \$
Remplacement des entrées de service en plomb pour la partie privée	DGA	RESEP Privée	85 438.78 \$	98 233.24 \$	89 700.04 \$
Grand Total			5 394 875.96 \$	6 202 758.64 \$	5 666 941.65 \$

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse se trouve en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tous les intervenants au dossier vont s'assurer de coordonner les efforts de communications à l'intention des riverains des secteurs touchés. De plus, des avis aux résidents seront émis par le service des communications avant le début des travaux. En plus, un agent de liaison sera affecté à ce projet afin d'assurer le lien avec les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 27 mai 2024.

Fin des travaux : 29 septembre 2024.

Durée des travaux : 125 jours calendriers.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

L'adjudicateur a reçu la prolongation de l'accréditation de l'Autorité des marchés financiers en date du 2 juin 2023 pour une période de deux (02) ans, voir pièce jointe.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Angelica ALCA PALOMINO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Noureddine HANOUIZ, Service de l'eau
Isabelle BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 26 avril 2024

Isabelle BESSETTE, 25 avril 2024

Noureddine HANOUIZ, 23 avril 2024

Patrick RICCI, 23 avril 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed BARECHE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-22

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1249516004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Adjuger à L.M.L. Paysagiste et frères Inc., seul soumissionnaire conforme, au montant de 557 349,36 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique pour terrain de soccer au parc Henri-Bourassa à Montréal-Nord, autoriser une dépense de 27 867,47 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 11 146,99 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 596 363,82 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1142 / 01 soumission

Il est recommandé:

QUE soit adjugé à L.M.L Paysagiste et frères Inc, seul soumissionnaire conforme, au montant de 557 349,36 \$, taxes incluses, le contrat 1142 pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique pour le terrain de soccer au parc Henri-Bourassa dans l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 27 867,47 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 11 146,99 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 596 363,82 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO Le 2024-05-06 11:53

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249516004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Adjuger à L.M.L. Paysagiste et frères Inc., seul soumissionnaire conforme, au montant de 557 349,36 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique pour terrain de soccer au parc Henri-Bourassa à Montréal-Nord, autoriser une dépense de 27 867,47 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 11 146,99 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 596 363,82 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1142 / 01 soumission

CONTENU

CONTEXTE

Le terrain de soccer synthétique du parc Henri-Bourassa est le seul terrain de soccer de l'arrondissement de Montréal-Nord. Ce terrain sportif accueille les équipes sportives de l'école secondaire mitoyenne, les cours d'éducation physique et les activités libres des étudiants. La surutilisation du terrain a causé la détérioration prématurée du revêtement synthétique. L'arrondissement de Montréal-Nord désire procéder au remplacement du revêtement en gazon synthétique de ce terrain de soccer au parc Henri-Bourassa.

- Afin d'assurer la qualité des ouvrages, de réduire le temps d'exécution, la réalisation des travaux sera exécutée en deux contrats distincts soit :
- La reconstruction des sentiers, le rehaussement de la clôture, le remplacement des bancs des jours, l'ajour de gradins, la conversion des luminaires en technologie DEL ainsi que l'aménagement d'une nouvelle placette entre le terrain de jeux et le pavillon Henri-Bourassa. (contrat n° 1143), qui débutera au mois d'août 2024 et qui sera complétée à la fin de l'année 2024;
 - La fourniture et la mise en place du revêtement de gazon synthétique (contrat n° 1142), prévues à l'automne 2024.

Le processus suivi dans le présent cas est celui d'un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offres public n^o 1142 a débuté le 19 mars 2024 et s'est terminé 22 jours plus tard, soit le 10 avril 2024. La seule soumission reçue a été ouverte le 10 avril 2024 à 11 h 00.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur les sites Internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Aucun addenda n'a été émis pour le présent contrat.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions étaient valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 9 juillet 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Étant soucieux d'offrir un terrain sportif sécuritaire pour les utilisateurs, l'arrondissement Montréal-Nord a pu bénéficier de l'aide financière de la Ville-Centre dans le cadre du Programme des Installations Sportives Extérieures (PISE). L'objectif principal du présent mandat est de remplacer le revêtement en gazon synthétique.

Le terrain est situé dans le parc Henri-Bourassa. La zone des travaux possède une superficie d'environ 1,17 hectare et est composée d'un terrain de soccer ainsi que des sentiers qui entoure ce terrain. Le parc Henri-Bourassa appartient à la ville de Montréal dont l'entretien est assuré par l'arrondissement.

Le parc Henri-Bourassa constitue le seul terrain de soccer synthétique sur le territoire et est constamment utilisé par l'école secondaire Henri-Bourassa et par divers clubs sportifs tels que le club de soccer de Montréal-Nord.

Après 14 ans d'utilisation, le terrain est rendu à sa fin de vie utile. Des évaluations réalisées au cours des dernières années ont confirmées également la désuétude du revêtement synthétique.

Compte tenu de ce qui précède, l'arrondissement souhaite améliorer l'état des terrains afin d'offrir des surfaces de qualité, sécuritaires et performantes à la pratique d'activités sportives.

Les travaux envisagés dans ce mandat portent sur la fourniture et pose du revêtement en gazon synthétique en incluant une garantie d'entretien de 8 années,

JUSTIFICATION

Cinq (5) entreprises ont pris le cahier des charges et un (1) a déposé une soumission, soit 20 %. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 avril 2024, à 11h00.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, l'écart de prix entre la soumission reçue et l'écart entre l'estimation réalisée par la firme spécialisée et le montant soumis :

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (CONTINGENCES) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
L.M.L. Paysagiste et frères Inc	557 349.36 \$	27 867.47 \$	585 216.83 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			2 617.89 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme - estimation)			

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	0.45 %
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	N/A
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N/A
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	

L'estimation des travaux a été faite par la firme Expertise Sports design.

L'écart entre la seule soumission et l'estimation du prix du contrat est de 2 617,89 \$ soit +0,45 %.

La soumission est jugée conforme. Voir l'analyse en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet 1142 de l'arrondissement de Montréal-Nord est admissible au Programme des installations sportives extérieures (PISE). L'aide financière allouée à ce projet correspond à 100 % des coûts admissibles pour un maximum de 544 559,66 \$ net de ristournes. La dépense totale de ce contrat est de 596 363,82 \$ taxes incluses, ou 544 559,66 \$ net de ristournes, incluant un montant de 27 867,47 \$ taxes incluses pour les contingences et de 11 146,99 \$ taxes incluses pour les incidences. La dépense totale se répartit comme suit:

Description	SGPMRS (100 %)	Arrondissement (0%)	Total
Contrat	557 349.36 \$	- \$	557 349.36 \$
Contingences	27 867.47 \$	- \$	27 867.47 \$
Incidences	11 146.99 \$	- \$	11 146.99 \$
Total taxes incluses	596 363.82 \$	- \$	596 363.82 \$
Total net de ristournes	544 559.66 \$	- \$	544 559.66 \$

Le montant de 544 559,66 \$ net de ristournes sera assumé par le Programme des installations sportives extérieures (PISE) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et financé via le règlement d'emprunt de compétence locale no.23-001 (Installations sportives extérieures CM23 0086).

Le budget net de ristournes requis de 544 559,66 \$ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2024-2033 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars):

Projet investi	2024	2025	Total
38375 Programme des installation sportives extérieures (PISE)	544	-	544
Source financement arrondissement	-	-	-

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi du contrat d'exécution doit être complété dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder les travaux du contrat 1143, dont la date limite de réalisation est la fin de l'année en cours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens, l'école secondaire ainsi que les autres parties prenantes devront être informés et dirigés vers d'autres sites pendant les travaux.
L'équipe des communications sera sollicitée pour produire une communication visuelle, et virtuelle en temps et lieu.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : mi-septembre 2024.
Fin des travaux : fin-octobre 2024.
Durée des travaux : 45 jours calendriers.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.
Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

L'adjudicateur a reçu l'accréditation de l'Autorité des marchés financiers en date du 20 décembre 2021 valide jusqu'au 19 décembre 2024, voir pièce jointe.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexis ARCHAMBAULT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Anna CHKADOVA, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Anna CHKADOVA, 25 avril 2024
Alexis ARCHAMBAULT, 23 avril 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed BARECHE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-23

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1248109001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Solid Structure inc., seul soumissionnaire conforme, au montant de 22 420,13 \$, taxes incluses, un contrat pour la réalisation d'une expertise en structure à l'aréna Garon en prévision de la construction du centre-sportif et autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 27 420,13 \$, taxes incluses. Demande de prix C-24-003

QUE soit adjugé à Solid Structure inc., seule soumissionnaire, au montant de 22 420.13 \$, taxes incluses, le contrat C-24-003 pour la réalisation d'une expertise en structure à l'aréna Garon en prévision de la construction du centre-sportif.

QUE soit autorisée une dépense de 5000,00\$ taxes incluses, à titre d'incidences pour l'achat de mobilier et de plans d'évacuation ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 27 420.13 \$ taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-02 12:37

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1248109001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Solid Structure inc., seul soumissionnaire conforme, au montant de 22 420,13 \$, taxes incluses, un contrat pour la réalisation d'une expertise en structure à l'aréna Garon en prévision de la construction du centre-sportif et autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 27 420,13 \$, taxes incluses. Demande de prix C-24-003

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de la planification de projet de centre-sportif de Montréal-Nord, une expertise en structure est requise pour valider la faisabilité de l'hypothèse de la construction du centre-sportif à l'emplacement de l'aréna Garon tout en conservant les annexes des bâtiments de la DAUSE et de DCSLDS.

Le processus de demande de prix s'est déroulé du 22 février au 14 mars 2024 pour une durée totale de vingt-un (21) jours. Sur les cinq (5) demande de prix, quatre (4) se sont désistés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Nil

DESCRIPTION

Procéder à une expertise en ingénierie de structure pour s'assurer que la démolition de l'aréna est possible sans compromettre l'intégrité des deux bâtiment annexe, la DAUSE et le DCSLDS.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Montréal Nord ne possède pas les ressources pour réaliser les travaux de cette envergure.

Le prix de la soumission reçues est raisonnable et rencontre le budget alloué

La seule (1) soumission reçue ont été analysée et est conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation de l'expertise est de 27 420.13 \$ taxes incluses, et se répartit de la façon suivante :
22 420.13 \$ pour les services professionnel et 5000,00\$ pour les incidences.

Les dépenses incidentes au montant total de 5 000\$, comprennent les dépenses supplémentaires possibles liées à un laboratoire spécialisé et les interventions ponctuelles sur les divers équipements existants par les travaux publics durant les travaux.

Cette dépense sera financée à 100% par l'arrondissement avec le surplus.

MONTRÉAL 2030

Nil.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette expertise doit avoir lieu le plus rapidement possible pour s'assurer l'hypothèse de construction du centre-sportif peut réellement se faire à cette localisation et évaluer les enjeux de réalisation.
L'expertise pourrait révéler des surcoûts importants ou même l'impossibilité liée à l'intention de conserver la DAUSE et le DCSLDS.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Nil.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier de réalisation du mandat est détaillé selon les phases ci-dessous :

PHASES PROJÉTÉES	DATES
Adjudication du contrat (CA)	CA avril
Début du mandat	mi-avril
Remise expertise	Début juin

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le seul soumissionnaire est conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires est en pièce jointe. La recommandation des professionnels responsables d'analyser les soumissions reçues est en pièce jointe. Des clauses pour la prévention de la fraude et de manœuvres dolosives sont incluses au Règlement de gestion contractuelle de cette soumission. Le présent appel d'offres respecte le Règlement de gestion contractuelle. La compagnie et ses administrateurs ne sont pas inscrits comme des personnes devant être déclarées non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuel. La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment et de la RENA.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit: Solid Structural inc.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles THIVIERGE
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-27

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1249161002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et des produits d'hygiène durables pour l'année 2024, et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 3 000 \$ à Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et de produits d'hygiène durables pour l'année 2024;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-30 13:17

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249161002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et des produits d'hygiène durables pour l'année 2024, et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

L'utilisation de produits d'hygiène durables contribuent à réduire les répercussions des produits à usage unique. Plus précisément :

- la quantité importante de déchets à usage unique éliminés;
- la quantité d'eau utilisée et les gaz à effet de serre (GES) générés lors de leur production et leur mise en marché (ex. : transport des matières et du produit fini, fabrication, emballage, etc.);
- la quantité de matières premières extraites pour la fabrication des produits à usage unique;
- les difficultés liées au traitement des eaux usées et des rejets nocifs dans la nature (puisque'ils sont chargés de différents plastiques, matières synthétiques et substances chimiques).

Couches lavables

Un enfant utilise 4 500 à 6 000 couches jetables durant ses premières années de vie. Les couches jetables sont le 3e déchet le plus présent dans les sites d'enfouissement au Québec. Le temps de dégradation d'une couche jetable est estimé à 500 ans.

Produits d'hygiène féminine durables

Tout au long de sa vie, une femme utilisera entre 10 et 15 000 produits menstruels, ce qui équivaut à entre 100 et 150 kilogrammes de serviettes hygiéniques et de tampons. Le temps de dégradation de ces produits est estimé à 450 ans.

Produits d'hygiène personnelle durables

L'incontinence urinaire est une condition qui touche actuellement 3,3 millions de Canadiens, soit 16% des hommes et 33 % des femmes de plus de 40 ans. L'utilisation de produits

d'hygiène personnelle durables constitue une alternative plus confortable et moins dommageable pour l'environnement que les produits d'incontinence à usage unique.

Pour l'ensemble

Le coût à l'achat peut être un frein à l'adoption de produits d'hygiène durables. L'offre de subvention contribue à en accroître l'accessibilité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 10 129 - Accorder une contribution financière de 22 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le programme de subvention de produits d'hygiène durables et la coordination du programme de subvention pour les années 2022 et 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA 21 10 121 - Accorder une contribution financière de 11 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le programme de subvention à l'utilisation de couches lavables pour bébés et la coordination du programme de subvention et approuver le projet de convention à intervenir.

DESCRIPTION

Ville en vert, organisme mandataire du programme Éco-quartier Montréal-Nord, souhaite encourager les familles, les résidentes et résidents de Montréal-Nord à utiliser des produits d'hygiène durables et ainsi réduire la quantité d'ordures ménagères enfouies. Pour ce faire, Ville en vert désire gérer un programme de subvention pour ces produits et demande un appui de l'arrondissement afin de supporter les coûts que l'organisme pourrait avoir à déboursier pour cette initiative.

La description du programme de subvention, c'est-à-dire les produits couverts, les montants de subventions, les conditions d'admissibilité, les pièces justificatives requises et le fonctionnement, est jointe en annexe.

JUSTIFICATION

En plus de participer à l'atteinte des objectifs Montréal 2030, le programme de subventions participe à l'atteinte des objectifs suivants:

- Oser ensemble Montréal-Nord - Objectif 9.1 : améliorer la performance de l'arrondissement dans la gestion des matières résiduelles;
- Plan directeur de la gestion des matières résiduelles - Action 1.1.3 : Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source;
- Plan climat - Action 40 : Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention financière en pièce jointe.

Une convention de contribution financière précise les versements et les termes de l'entente. Le programme prend fin au 31 décembre 2024, où jusqu'à épuisement des fonds. Dans l'éventualité où le nombre de demandes de subventions serait inférieur aux prévisions de l'organisme, les montants excédentaires seront retournés à l'Arrondissement.

La contribution financière de 3 000 \$ est ventilée comme suit :

- 2 500 \$ pour les subventions à octroyer
- 500 \$ pour couvrir les frais administratifs

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe.

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion du programme sera effectuée par Ville en vert. L'Arrondissement appuiera néanmoins la promotion du programme notamment par la mise en ligne des informations sur Montreal.ca et par la diffusion du programme dans ses réseaux (infolettre, médias sociaux, InfoNord).

L'Arrondissement et Ville en vert s'engagent à respecter le protocole de visibilité qui lie les deux parties.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2024: Lancement du programme

Septembre 2024 : Rencontre de suivi

Décembre 2024: Rencontre de fin de mandat et bilan

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie GUILLEMETTE-LAVOIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-13

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement



Dossier # : 1249161001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 8 000 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) dans le cadre du projet de la Patrouille verte 2024, et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 8 000 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) dans le cadre du projet de la Patrouille verte 2024;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-23 10:28

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249161001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 8 000 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) dans le cadre du projet de la Patrouille verte 2024, et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, le Regroupement des éco-quartiers (REQ) est responsable de la gestion de la Patrouille verte sur le territoire montréalais. Cette brigade de sensibilisation environnementale présente sur le territoire de l'île de Montréal depuis 2003 a comme rôle et mission principale de sensibiliser, informer et éduquer les montréalais.es aux différents enjeux environnementaux, qui touchent de près à leur quotidien et à leur qualité de vie. Les actions de la Patrouille verte à Montréal-Nord contribuent à la réalisation d'activités inscrits au Plan d'action Éco-quartier Montréal-Nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 048 - Accorder une contribution financière de 7 200 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, de quatre (4) patrouilleurs pour un maximum de douze (12) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir.
 CA22 10 089 - Accorder une contribution financière maximale de 6 400 \$, au Regroupement des éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 16 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord du programme Éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir

CA21 10 042 - Accorder une contribution financière maximale de 6 400 \$, au Regroupement des éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,75 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord du programme Éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir

CA20 10 083 - Accorder une contribution financière maximale de 6 400 \$, au Regroupement

des éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14,60 \$/heure, de quatre patrouilleurs durant neuf semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord du programme éco-quartier et approuver le projet de convention à intervenir

CA19 10 162 - Accorder une contribution financière au montant maximal de 6 400 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14 \$/heure, de quatre (4) patrouilleurs durant neuf (9) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier.

DESCRIPTION

La présente demande de contribution financière d'un montant de 8 000 \$ permettra au Regroupement des Éco-quartiers d'engager, pour la période estivale 2024, quatre (4) patrouilleurs verts sur le territoire de l'arrondissement, soit d'une durée de 9 à 12 semaines, en raison de 32 heures par semaine.

Le financement de la Patrouille verte provient essentiellement du programme Emplois d'été Canada, qui défraie le salaire minimum et les charges sociales, ainsi que de la Ville de Montréal. La contribution financière de l'arrondissement permet de bonifier le taux horaire des agent.e.s. de sensibilisation environnementale à 17.75\$/heure et 18\$/heure, en plus de participer à la coordination du projet.

La contribution de l'arrondissement est conditionnelle à l'obtention des subventions du programme Emplois Été Canada 2024.

Le temps de travail des membres de la Patrouille verte est divisé ainsi :

- 45 % du temps - Consacré aux mandats communs, convenus avec les trois Services de la Ville de Montréal
- 45 % du temps - Dédié aux mandats locaux, convenus avec l'arrondissement, en collaboration avec l'organisme porteur du programme Éco-quartier local
- 10 % du temps - Attribué à la formation introductive, aux formations locales d'accueil, à la formation de mi-mandat et aux rencontres d'équipe

JUSTIFICATION

La contribution de la Patrouille verte pendant la saison estivale est primordiale afin de permettre à l'arrondissement de Montréal-Nord, via son programme Éco-quartier, de rejoindre directement les citoyennes et citoyens afin de les inciter, par la sensibilisation et l'information, à l'adoption de meilleures pratiques écoresponsables.

Pour l'édition 2024 de la Patrouille verte, les agent.e.s de sensibilisation environnementale aborderont différentes thématiques dans le cadre des mandats communs, soit :

1. Gestion responsable des matières résiduelles

- Utiliser un bac brun, ce n'est pas si compliqué;
- La gestion des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), des encombrants et des résidus domestiques dangereux (RDD);
- Animation de kiosques sur la réduction à la source.

2. Promotion et protection de la forêt urbaine

- Contribuer à la plantation d'arbres et promotion de la forêt urbaine;
- Participer à l'évaluation de la perception de la population sur les micro forêts de la Ville;
- Contribuer à la lutte contre l'agrile du frêne et à la protection de la forêt urbaine.

3. La gestion durable de l'eau - Économie d'eau potable

- Les bonnes pratiques à l'intérieur;
- La réglementation sur l'usage de l'eau à l'extérieur (13-023);
- Quoi ne pas jeter aux toilettes - Quoi ne pas jeter aux égouts.

Par ailleurs, en plus d'avoir un impact positif auprès de la population, le déploiement de la Patrouille verte permet d'offrir une expérience de travail de qualité à des jeunes de la région métropolitaine dans le milieu de l'environnement et de la sensibilisation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention financière en pièce jointe.

Une convention de contribution financière précise les versements et les termes de l'entente.

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

MONTRÉAL 2030

Voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe.

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En plus de contribuer à Montréal 2030, cette contribution financière permet de réaliser des objectifs du *Plan Oser ensemble Montréal-Nord* :

Orientation 9 : Des pratiques environnementales bonifiées :

- 9.1. Améliorer la performance de l'arrondissement dans la gestion des matières résiduelles;
- 9.3. Sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de communications seront effectuées par le Regroupement des Éco-quartiers. L'Arrondissement pourra appuyer la promotion des initiatives dans ses réseaux (Infolettre, médias sociaux).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai à août 2024: Réalisation du mandat des patrouilleurs

Au plus tard le 30 novembre 2024 : Réception du bilan d'activités

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie GUILLEMETTE-LAVOIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-13

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement



Dossier # : 1249738004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 10 598 \$ aux organismes suivants: soit 4 999 \$ au Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord pour leurs activités "Souper dansant - fin de saison 2023-2024" qui aura lieu le 26 mai 2024 et "Souper dansant - Noël 2024" qui aura lieu le 15 décembre 2024; une contribution de 4 999 \$ à Baseball Mineur de Montréal-Nord pour le "Tournoi provincial 11U A-B de Montréal-Nord" qui aura lieu du 18 juin au 21 juillet 2024 et une contribution de 600 \$ à l'organisme Société Culture et Traditions Québécoises pour leur activité "La bonne chanson" qui aura lieu le 11 mai 2024.

QUE soit accordée une contribution financière de 4 999 \$ au Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord pour leurs activités "Souper dansant - fin de saison 2023-2024" qui aura lieu le 26 mai 2024 et "Souper dansant - Noël 2024" qui aura lieu le 15 décembre 2024;
QUE soit accordée une contribution financière de 4 999 \$ à Baseball Mineur de Montréal-Nord pour le "Tournoi provincial 11U A-B de Montréal-Nord" qui aura lieu du 18 juin au 21 juillet 2024;

QUE soit accordé une contribution financière de 600 \$ à Société Culture et Traditions Québécoises pour leur activité "La bonne chanson" qui aura lieu le 11 mai 2024;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-06 11:56

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249738004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 10 598 \$ aux organismes suivants: soit 4 999 \$ au Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord pour leurs activités "Souper dansant - fin de saison 2023-2024" qui aura lieu le 26 mai 2024 et "Souper dansant - Noël 2024" qui aura lieu le 15 décembre 2024; une contribution de 4 999 \$ à Baseball Mineur de Montréal-Nord pour le "Tournoi provincial 11U A-B de Montréal-Nord" qui aura lieu du 18 juin au 21 juillet 2024 et une contribution de 600 \$ à l'organisme Société Culture et Traditions Québécoises pour leur activité "La bonne chanson" qui aura lieu le 11 mai 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

La Politique de reconnaissance des OBNL et d'accès au soutien de l'Arrondissement de Montréal-Nord (ci-après nommé la Politique) a été adoptée le 5 décembre 2023 et est entrée en vigueur en janvier 2024.

De façon générale, la Politique établit les règles de collaboration entre l'Arrondissement et les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire dans les domaines du développement social, culturel, communautaire, des loisirs et du sport. Elle permet de définir notamment les ressources que l'Arrondissement met à la disposition des organismes reconnus, lesquels contribuent grandement à l'amélioration du cadre de vie des résidents de Montréal-Nord. Tout en respectant l'autonomie de ces organismes, la Politique définit les bases d'une collaboration réciproque entre les organismes et l'Arrondissement dans une perspective d'offre diversifiée et complémentaire de services collectifs à la population nord-montréalaise.

A cet effet, la Politique invite les organismes à avoir une gestion rigoureuse des ressources qui sont mises à leur disposition. Elle fixe pour ces partenaires des règles claires, équitables et transparentes pour l'accès aux équipements et à l'aide financière fournie par l'Arrondissement.

Des programmes d'aide financière normés font partie de cette Politique. Parmi ceux-ci, le programme "Initiatives et projets spéciaux". Pour s'en prévaloir, un organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est accepté, l'organisme doit compléter un rapport d'activités et le transmettre à cette même Direction après sa réalisation.

Les projets qui peuvent être soumis par les organismes reconnus doivent répondre à l'un ou

l'autre des objectifs suivants :

- a) Servir à des initiatives et des projets spéciaux qui ne cadrent pas nécessairement avec les différents programmes normés de l'Arrondissement;
- b) Servir à des initiatives ponctuelles, à caractère événementiel;
- c) Démarrer de nouvelles initiatives ;
- d) Les fêtes spéciales et autres qui rentrent dans les champs de compétences de l'Arrondissement.

Les trois (3) organismes ci-dessous énumérés ont acheminé des projets et une demande d'aide financière à l'Arrondissement dans le cadre de ce programme de contribution financière:

- 1- Le Cercle du Troisième Âge
- 2 -Baseball Mineur de Montréal-Nord
- 3- Société Culture et Traditions Québécoises

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10243 (23 septembre 2023) - Accorder une contribution financière totalisant la somme de 5 500 \$ aux organismes suivants: soit une contribution de 500\$ à la Ligue de tennis de Montréal-Nord pour les Méritas 2023 qui aura lieu le 13 octobre 2023 et une contribution de 5000\$ à l'AQDR pour les Olympiades des aînés qui ont eu lieu le 10 août 2023 et la Kermesse des aînés de Montréal-Nord qui a eu lieu le 24 août 2023.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme: Le Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord

Titre des projets : Souper dansant - fin de saison 2023-2024

Souper dansant - Noël 2024

Brève description des projets:

- Le 26 mai 2024, un souper dansant pour souligner la fin de la saison, permettra aux membres de se réunir et de clore leurs activités 2023-2024. Cette rencontre a pour objectifs de créer des liens et de briser l'isolement de plusieurs aînés.

Cette activité aura le support de plusieurs bénévoles disponibles pour l'organisation de la soirée.

- Le 15 décembre 2024, tous les membres de l'organisme sont invités à un souper dansant pour souligner la fête de Noël, est une rencontre cruciale pour tous les membres. Elle permet de créer des liens, de briser l'isolement de plusieurs aînés particulièrement durant le temps des fêtes. Cette activité aura le support de plusieurs bénévoles.

Les deux activités auront lieu au Centre de Loisirs de Montréal-Nord.

Montant de la contribution recommandée dans le cadre du programme : 4 999\$

Nom de l'organisme : Baseball Mineur de Montréal-Nord

Titre du projet : Tournoi provincial 11U A-B de Montréal-Nord

Brève description du projet

Durant 4 semaines, soit du 18 juin au 21 juillet 2024, Baseball Mineur de Montréal-Nord, accueillera plusieurs équipes du Québec, pour des tournois provinciaux. Chaque équipe jouera un minimum de deux parties. Des médailles de participations seront offertes à tous les jeunes et des trophées aux finalistes et aux gagnants. Un service de restauration sera disponible

dans le parc.

Deux sites d'activités: Le parc de baseball Charleroi 1-2-3 et le parc Sauv .

Montant de la contribution recommand e dans le cadre du programme : 4 999\$

Nom de l'organisme: Soci t  Cultures et Traditions qu b coises

Titre du projet : La bonne chanson

Br ve description du projet:

Un musicologue animera une pr sentation audiovisuelle sur l'histoire de la Bonne Chanson, soci t  d' dition et de diffusion du patrimoine canadien-fran ais. Les personnes participantes seront invit es   chanter des airs traditionnels connus de tous,   l' poque. Cette activit  se tiendra   la Maison culturelle et communautaire de Montr al-Nord. Le public attendu est  g  de 18 ans et plus.

Montant de la contribution recommand e dans le cadre du programme : 600\$

JUSTIFICATION

Dans le but de permettre aux organismes reconnus de r aliser des projets ponctuels, dans le cadre de leurs missions, qui ne sont pas admissibles aux autres programmes de l'Arrondissement de Montr al-Nord, le programme "Initiatives et projets sp ciaux" de la Politique de reconnaissance sert de levier pour contribuer   atteindre leurs objectifs. Les projets soumis doivent respecter les crit res et  tre d pos s par  crit deux fois par ann e.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contribution financi re pour un projet sp cial pour des organismes reconnus :

1) Le Cercle du Troisi me  ge

"Souper dansant - fin de saison 2023-2024"

"Souper dansant- No l 2024"

Une contribution financi re de 4 999 \$ sera remise en un versement.

2) Basseball Mineur de Montr al-Nord

"Tournoi provincial 11U A-B de Montr al-Nord"

Une contribution financi re de 4 999 \$ sera remise en un versement.

3) Soci t  d'histoire Culture et Traditions Qu b coises

"La bonne chanson"

Une contribution financi re de 600\$ sera remise en un versement.

Ces d penses seront imput es dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTR AL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OP RATION(S) DE COMMUNICATION

Le Cercle du troisi me  ge: Assure sa promotion par un courriel aux membres, par la publication sur sa page Facebook priv e r serv e aux membres et par un affichage sur le babillard du Centre des loisirs

Baseball Mineur de Montréal-Nord: Assure sa promotion sur le site internet Baseball du Québec, le site de l'association et sur leurs réseaux sociaux.

Société Culture et Traditions Québécoises: Assure sa promotion à travers le membership des différents organismes partenaires (infolettres, lors d'événements, réseaux sociaux, courriel, etc.)

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie LEONARD
agent(e) de liaison - organismes culturels,
sportifs et de développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-13

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1249161003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 46 973,71 \$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2025, et approuver le projet de convention à intervenir.

IL EST RECOMMANDÉ

QUE soit accordée une contribution financière de 46 973,71 \$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2025;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-30 13:18

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249161003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 46 973,71 \$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2025, et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er mai 2016, l'Éco-Quartier, point de service dans l'Ouest, est situé au 10 861, boulevard Pie-IX. Ce local convient très bien aux besoins du programme Éco-quartier, notamment vu son emplacement géographique. Ce local offre une grande visibilité à l'Éco-quartier, est facilement accessible aux résident(e)s du secteur, et est bien desservi par le réseau de transport en commun notamment puisqu'il est situé face au SRB Pie-IX. Ville en vert est mandataire du programme Éco-quartier Montréal-Nord depuis le 1er janvier 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 019 - Accorder une contribution financière de 13 866,56\$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er janvier 2024 au 30 avril 2024, et approuver le projet de convention à intervenir.

CA23 10 089 - Accorder une contribution financière de 41 599,68 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour une période d'un an, soit du 1er mai 2023 au 30 avril 2024 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA22 10 088 - Accorder une contribution financière de 39 948,96 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour une période d'un an, soit du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA21 10 083 - Accorder une contribution financière maximale de 39 341,16 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-

quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

DESCRIPTION

L'arrondissement défraie l'ensemble des coûts de location du local de l'Éco-quartier Montréal-Nord. Le détail des frais afférents au local se trouve en annexe de la convention. Une reddition de compte est effectuée à la fin de l'exercice et un ajustement est effectué le cas échéant où toutes les sommes prévues au budget n'ont pas été utilisées.

JUSTIFICATION

Le programme Éco-quartier a pour mission de promouvoir et d'enraciner l'éco-civisme dans les habitudes de vie des citoyen(ne)s en vue d'améliorer leur milieu de vie par des actions environnementales ciblées. Les interventions de l'Éco-quartier restent à dimension locale, à l'échelle d'un quartier et la stratégie d'intervention mise sur l'information, la sensibilisation, l'éducation, la formation et la mobilisation des citoyens de l'ensemble de l'arrondissement. Le programme Éco-quartier est l'un des leviers choisis par l'administration pour atteindre ses engagements en matière d'environnement. L'atteinte de ces nombreux objectifs demande des changements importants de mentalité et de comportements chez les citoyen(ne)s, et des actions concrètes sur le terrain doivent ainsi être réalisées. Comme le programme Éco-quartier permet d'intervenir directement auprès de la population d'une façon ciblée et personnalisée, tout en s'adaptant aux besoins spécifiques locaux, il est un moyen privilégié pour viser une transition socio-écologique et développer la résilience et l'adaptation du milieu face aux changements climatiques.

Offrir un point de service à proximité des citoyen(ne)s est essentiel afin de mener à bien les objectifs du Programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention financière en pièce jointe.

Une convention de contribution financière précise les versements et les termes de l'entente. Le détail des frais afférents au local se trouve en annexe de la convention.

La dépense au montant de quarante-six mille neuf cent soixante-treize et soixante et onze dollars (46 973,71\$), taxes incluses, sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics et est répartie comme suit;

- Un montant de 31 235,40\$ pour la période du 1er mai au 31 décembre 2024;
- Un montant de 15 738,31\$ pour la période du 1er janvier au 30 avril 2025.

MONTRÉAL 2030

Voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe.

Ce dossier contribue partiellement à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui de l'Éco-quartier est essentiel pour soutenir l'arrondissement dans l'atteinte de ses objectifs en matière d'environnement, de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques. Un local est nécessaire afin de rejoindre facilement les citoyen(ne)s, offrir un service de proximité et déployer les activités prévues au programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion du programme Éco-quartier, de ses services et de ses points de service s'effectue principalement par l'Organisme par différents moyens de communications (site internet, médias sociaux, journaux locaux, communiqués, porte à porte, kiosques, événements spéciaux, etc.).

L'arrondissement pourra appuyer le rayonnement des activités du Programme Éco-quartier via les outils de communications à sa disposition.

Un protocole de visibilité en Annexe du Programme Éco-quartier précise les attentes en matière de communication et de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie GUILLEMETTE-LAVOIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

Le : 2024-04-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement



Dossier # : 1249161004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 50 469,56 \$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 12 277, boulevard Rolland, pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025, et approuver le projet de convention à intervenir.

IL EST RECOMMANDÉ

QUE soit accordée une contribution financière de 50 469,56 \$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 12 277, boulevard Rolland, pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-30 13:18

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249161004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 50 469,56 \$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 12 277, boulevard Rolland, pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025, et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er juin 2019, l'Éco-quartier, point de service dans l'Est, est situé au 12 277, boulevard Rolland, ce local convient très bien aux besoins du programme Éco-quartier dans le secteur Nord-Est.Ce local offre une grande visibilité à l'Éco-quartier, est facilement accessible aux résident(e)s du secteur, et est situé à proximité d'écoles et de services publics (Bibliothèque, aréna et Maison culturelle et communautaire). Ville en vert est mandataire du programme Éco-quartier Montréal-Nord depuis le 1er janvier 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 019 - Accorder une contribution financière de 13 866,56\$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er janvier 2024 au 30 avril 2024, et approuver le projet de convention à intervenir.

CA23 10 090 Accorder une contribution financière de 45 625,20 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les frais de location et les frais afférents du local situé au 12277, boulevard Rolland, pour la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2024 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA22 10 087 - Accorder une contribution financière de 43 533 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les frais de location et les frais afférents du local situé au 12277, boulevard Rolland, pour la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA19 10 304 - Accorder une contribution financière de 86 828 \$ à la Coop de solidarité Éconord; QUE soit approuvée la modification de la convention intervenue entre la Ville de

Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme afin d'élargir le mandat concernant les résidus alimentaires en y incluant des activités de sensibilisation environnementales par l'ouverture d'un nouveau point de service dans le Nord-Est au 12277, boulevard Rolland et pour les frais de location du local et les frais afférents, et ce, jusqu'au 31 mai 2022; ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier

DESCRIPTION

L'arrondissement défraie l'ensemble des coûts de location du local de l'Éco-quartier Montréal-Nord. Le détail des frais afférents au local se trouve en annexe de la convention. Une reddition de compte est effectuée à la fin de l'exercice et un ajustement est effectué le cas échéant où toutes les sommes prévues au budget n'ont pas été utilisées.

JUSTIFICATION

Le programme Éco-quartier a pour mission de promouvoir et d'enraciner l'éco-civisme dans les habitudes de vie des citoyen(ne)s en vue d'améliorer leur milieu de vie par des actions environnementales ciblées. Les interventions de l'Éco-quartier restent à dimension locale, à l'échelle d'un quartier et la stratégie d'intervention mise sur l'information, la sensibilisation, l'éducation, la formation et la mobilisation des citoyens de l'ensemble de l'arrondissement. Le programme Éco-quartier est l'un des leviers choisis par l'administration pour atteindre ses engagements en matière d'environnement. L'atteinte de ces nombreux objectifs demande des changements importants de mentalité et de comportements chez les citoyen(ne)s, et des actions concrètes sur le terrain doivent ainsi être réalisées. Comme le programme Éco-quartier permet d'intervenir directement auprès de la population d'une façon ciblée et personnalisée, tout en s'adaptant aux besoins spécifiques locaux, il est un moyen privilégié pour viser une transition socio-écologique et développer la résilience et l'adaptation du milieu face aux changements climatiques.

Offrir un point de service à proximité des citoyen(ne)s est essentiel afin de mener à bien les objectifs du Programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention financière en pièce jointe.

Une convention de contribution financière précise les versements et les termes de l'entente. Le détail des frais afférents au local se trouve en annexe 1 de la convention.

La dépense au montant de cinquante mille quatre cent soixante-neuf, cinquante-six dollars (50 469,56\$), taxes incluses, sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

- Un montant de 29 831,47\$ pour la période du 1er juin au 31 décembre 2024;
- Un montant de 20 638,09\$ pour la période du 1er janvier au 31 mai 2025.

MONTRÉAL 2030

Voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe.

Ce dossier contribue partiellement à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui de l'Éco-quartier est essentiel pour soutenir l'arrondissement dans l'atteinte de ses objectifs en matière d'environnement, de transition écologique et d'adaptation aux

changements climatiques. Un local est nécessaire afin de rejoindre facilement les citoyen(ne)s, offrir un service de proximité et déployer les activités prévues au programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion du programme Éco-quartier, de ses services et de ses points de service s'effectue principalement par l'Organisme par différents moyens de communications (site internet, médias sociaux, journaux locaux, communiqués, porte à porte, kiosques, événements spéciaux, etc.).

L'arrondissement pourra appuyer le rayonnement des activités du Programme Éco-quartier via les outils de communications à sa disposition.

Un protocole de visibilité précise les attentes en matière de communication et de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie GUILLEMETTE-LAVOIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

Le : 2024-04-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement



Dossier # : 1244669002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 70 000 \$ au Club de natation de Montréal-Nord pour la réalisation du Projet - Nouvelle offre de services en activités aquatiques pour la population de Montréal-Nord, et approuver la convention à intervenir pour la période du 7 mai 2024 au 31 décembre 2026.

QUE soit accordée une contribution financière de 70 000 \$ au Club de natation de Montréal-Nord pour la réalisation du Projet - Nouvelle offre de service en activités aquatiques pour la population de Montréal-Nord;
QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir pour la période du 7 mai 2024 au 31 décembre 2026;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-06 11:51

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1244669002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 70 000 \$ au Club de natation de Montréal-Nord pour la réalisation du Projet - Nouvelle offre de services en activités aquatiques pour la population de Montréal-Nord, et approuver la convention à intervenir pour la période du 7 mai 2024 au 31 décembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

En conformité avec son plan stratégique 2016-2025 intitulé Oser ensemble Montréal-Nord, l'Arrondissement de Montréal-Nord contribue, en collaboration avec les organismes partenaires locaux, au développement et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens par une offre de service accessible, complémentaire, de grande qualité, diversifié et à juste coût.

Les organismes locaux à but non lucratif prolongent la mission de l'Arrondissement à divers égards, en contribuant au déploiement de l'offre de services à la population. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Montréal-Nord considère les OBNL qui offrent aux citoyens des activités de sport et de loisir comme étant des collaborateurs clés dans la réalisation de sa mission. Encadré par une convention, l'Arrondissement fournit aux OBNL différentes formes de soutien : contributions financières, prêt d'installations et de matériel, etc.

En 2018, le Club de natation de Montréal-Nord (CNMN) a déposé un projet afin de renouveler l'offre de services aquatiques de l'Arrondissement. À ce moment, l'Arrondissement estimait que les activités aquatiques qui étaient offertes répondaient aux besoins des citoyens. Puis arriva la pandémie de la COVID-19 et tous les impacts directs et indirects sur l'offre de services en sports et loisirs. En 2022, faisant face à cette nouvelle réalité et ayant constamment l'objectif d'assurer la pérennité de l'offre de services aquatiques direct aux citoyens, l'Arrondissement a réévalué le projet déposé par le CNMN.

Afin d'assurer la pérennité d'activités accessibles et diversifiées à la population nord-montréalaise, l'arrondissement de Montréal-Nord a pris la décision de conserver l'offre des bains libres et de soutenir le projet d'activités aquatiques du CNMN.

Le présent sommaire vise à approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Montréal-Nord et le CNMN pour les activités aquatiques dirigées. Il établit les modalités et les conditions d'utilisation des installations aquatiques intérieures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le projet du CNMN comprend une programmation d'activités accessibles et adaptées aux besoins et à la capacité des participants selon leur groupe d'âge. Ces activités se déploieront sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement et sur 3 sessions (automne, hiver et printemps).

L'offre est diversifiée, ayant un horaire varié, pour une clientèle d'enfants, adolescents, adultes et aînés (8 mois à 99 ans). L'offre des activités aquatiques est certifiée par la Fédération natation Québec.

Le suivi du projet fera l'objet d'une évaluation conjointe entre l'organisme et le représentant de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Des rencontres seront prévues afin d'évaluer le respect des obligations prévues à la convention, l'atteinte des objectifs fixés au plan d'action, la conformité avec les attentes et l'adéquation des ressources attribuées au projet.

La reddition de comptes se fait conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties, elle sera produite suivant la périodicité qui y est établie. Cette reddition de comptes comprend obligatoirement, mais sans s'y limiter, un bilan annuel des activités réalisées et des résultats du projet ainsi qu'un rapport d'utilisation de la contribution financière de l'Arrondissement, permettant de vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées.

JUSTIFICATION

Afin de contribuer au développement collectif et de mieux répondre aux besoins de sa population, l'arrondissement de Montréal-Nord s'appuie sur la mise en commun de ressources et du savoir-faire de plusieurs acteurs, ainsi que la recherche de leur complémentarité. En signant des conventions avec des OBNL du milieu, l'Arrondissement exerce une compétence qui lui est attribuée par l'article 141 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, à savoir que le conseil d'arrondissement est responsable de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels et qu'il peut à cette fin soutenir financièrement des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle.

Le CNMN, est un OBNL dûment reconnu, de catégorie A, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord.

La convention, à intervenir entre l'Arrondissement et l'organisme reconnu, définit les obligations des parties. Elle établit les modalités du versement de la contribution financière et, le cas échéant, encadre les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation du matériel mis à leur disposition par l'Arrondissement pour permettre la réalisation de leurs activités au bénéfice des citoyens nord-montréalais. En contrepartie, elle précise les obligations de l'organisme en regard de son offre de service à la population dans le domaine d'activités physiques. L'Arrondissement optimise ainsi le partage de ressources tout en permettant de

rendre compte de l'utilisation des fonds publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget octroyé dans le présent dossier décisionnel totalise un maximum de 70 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant.

Les fonds requis sont disponibles au budget de fonctionnement 2024 et seront prévus au budget 2025 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Montréal-Nord.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Priorité #18 | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Il est aussi en adéquation avec le volet *Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*, soit d'inciter à une vie active et sportive.

Également, le dossier est en concordance avec la planification stratégique de l'arrondissement, *Oser ensemble Montréal-Nord 2016-2025*, principalement sur l'axe d'intervention suivante :

Des services aux citoyens adaptés à leurs besoins : Orientation #1 | Une communauté engagée envers ses jeunes

Orientation #4 | L'accès à un mode de vie physiquement actif

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le développement et l'accessibilité aux activités physiques ont un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie des participants. L'approbation de conventions avec octroi de contributions financières identifiées au présent dossier décisionnel leur permettra de maintenir des services directs à la population par une programmation d'activités physiques accessibles et de qualité, réparties sur le territoire de Montréal-Nord.

Le CNMN investit les sommes versées par l'Arrondissement dans les services qu'ils offrent à ses membres. Sans ce soutien financier et les gratuités de plateaux sportifs, le CNMN n'aurait d'autres choix que d'augmenter subitement les frais d'inscription, ce qui diminuerait l'accessibilité aux activités et cela aurait des conséquences néfastes sur tous les groupes d'âge qui sont visés par ces activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme qui bénéficie des gratuités de plateaux et de contribution financière en vertu de ce Projet réalise diverses activités au cours de l'année. La programmation du CNMN est diffusée dans tous les outils de l'arrondissement. Une grande visibilité lui est offerte. De plus, un plan de travail sera établi afin de soutenir et d'accompagner les organismes subventionnés dans la réalisation de leur mandat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention

- Octroi de la contribution financière tel que décrit à la convention
- Réalisation du projet par période de 12 mois (janvier à décembre)
- Bilan annuel de réalisation du projet (3x)
- Évaluation annuelle de l'atteinte des objectifs du projet et du respect de la convention
- Fin des trois années du projet : 31 décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LARIVIERE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-19

Karine BOULAY
chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1246577002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 70 000 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 5 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 1er mai à la mi-septembre 2024 et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit accordée une contribution financière de 70 000 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de bridage de propreté de 5 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 1er mai à la mi-septembre 2024;
QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-06 11:53

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1246577002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 70 000 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 5 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 1er mai à la mi-septembre 2024 et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU**CONTEXTE**

En 2023, l'arrondissement a confié à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir le mandat de former et coordonner une brigade de propreté.

Composée de 8 jeunes en situation de décrochage social et ou scolaire, la brigade de propreté a réalisé pendant 30 semaines (du 1er mai à la mi-septembre 2024) des travaux de nettoyage de sites ciblés (5 cours d'écoles et terrains en façade de certaines rues de l'arrondissement).

L'arrondissement est satisfait des travaux réalisés en 2023 par l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir. L'organisme Les Fourchettes de l'Espoir souhaite reconduire ce projet en 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 19 04 08 Accorder une contribution financière de 78 774 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de 6 cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres sur des terrains privés, du 1er mai au 30 novembre 2019 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA 18 101 23 Accorder une contribution financière de 79 579 \$, à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de propreté de 6 cours d'écoles, le nettoyage des terrains en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres du 1er mai au 30 novembre 2018 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA 20 103 01 Accorder une contribution financière de 72 153 \$, à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de propreté de 6 cours d'écoles, le nettoyage des terrains en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres du 27 avril au 2 novembre 2020 et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA23 10 085 Accorder une contribution financière de 66 717 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de brigade de propreté de cinq (5) cours d'école, le nettoyage des terrains privés en façade des bâtiments de certaines rues, du 1er mai au 15 septembre 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

DESCRIPTION

Le coordonnateur de la brigade de propreté 2024 interviendra du 1er mai à la mi-septembre 2024.

La brigade de propreté sera active du 1er mai à la mi-septembre 2024 et les interventions auront lieu aux endroits suivants :

Les 5 cours d'écoles suivantes :

- École secondaire Lester B. Pearson
- École secondaire Henri-Bourassa
- École primaire Le Carignan
- École primaire Jules-Verne
- École Gerald McShane

Les travaux de nettoyage des cours d'écoles seront exécutés de la manière suivante :

- 2 fois par semaine entre le 1er mai et la mi-septembre 2024;

Les terrains privés situés en façade des bâtiments aux endroits suivants :

- Secteur Nord-Est : Entre Maurice-Duplessis / rue Pierre et Entre Langelier / Rolland.

Les travaux de nettoyage de ces terrains privés seront exécutés de la manière suivante

- Secteur Nord-Est : 3 fois par semaine.

L'organisme communautaire devra embaucher 7 jeunes qui seront encadrés par un coordonnateur, intervenant social. Ces jeunes seront en situation de décrochage scolaire, des chefs de famille sans emploi et/ou de nouveau arrivants. Le nombre d'heures travaillées cette année sera 20 heures par semaine.

Nouveauté

Cette année, afin de faire participer les citoyens et de les sensibiliser à la protection de

l'environnement, nous allons programmer deux corbeilles de nettoyage dans un secteur qui sera choisi par l'équipe des brigadiers.

L'offre de service de l'organisme est présentée à l'annexe A de la convention. L'annexe B précise les attentes de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution au montant de 70 000,00\$ sera financée par le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Offrir l'opportunité à des jeunes d'occuper un premier emploi;
- Encourager la persévérance scolaire et la réinsertion socio-professionnelle;
- Permettre à des jeunes de participer à l'amélioration de leur quartier et augmenter leur sentiment d'appartenance;
- Permettre à des jeunes d'occuper un emploi à temps partiel sur une longue période (plus de 6 mois);
- Développer des compétences d'employabilité chez les jeunes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Beatrice NZONGO
secrtaire d'unit administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-26

Cyril BAUDIN
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1244501001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Décréter le renouvellement d'une réserve pour les fins de parc local sur le lot 1 412 739 du cadastre du Québec, sur lequel est érigé le bâtiment sis au 10111 boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Montréal-Nord / Mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre les procédures requises. N/Réf. : 31H12-005-2860-02

Il est recommandé :

1. De décréter le renouvellement d'une réserve pour les fins de parc local sur le lot 1 412 739 du cadastre du Québec, sur lequel est érigé le bâtiment sis au 10111 boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Montréal-Nord;
2. De mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
3. De mandater le Service de la stratégie immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-23 10:23

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1244501001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Décréter le renouvellement d'une réserve pour les fins de parc local sur le lot 1 412 739 du cadastre du Québec, sur lequel est érigé le bâtiment sis au 10111 boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Montréal-Nord / Mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre les procédures requises. N/Réf. : 31H12-005-2860-02

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la stratégie immobilière (SSI) a reçu une demande de l'arrondissement de Montréal-Nord (l'Arrondissement) visant à décréter une réserve pour la réalisation d'un parc local au coeur de l'îlot formé par le boulevard Pie-IX, la rue Larin, l'avenue Hébert et le boulevard Industriel, laquelle a été publiée au registre foncier le 27 juin 2022, sous le numéro 27 368 562 et est valide pour une période de deux ans, soit jusqu'au 27 juin 2024. Ce parc est planifié dans le Programme particulier d'urbanisme Pie-IX (PPU).
En vertu de la nouvelle loi concernant l'expropriation sanctionnée le 29 novembre 2023, toute réserve dont la procédure d'imposition a commencé avant le 29 décembre 2023 demeure valide et régie par la loi ancienne pour tout ce qui se rapporte à cette réserve, ainsi il y a donc lieu de la renouveler avant son expiration, pour une durée de deux ans, soit jusqu'en juin 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 019 - 7 février 2022 - Décréter l'imposition d'une réserve pour les fins de parc local sur le lot 1 412 739 du cadastre du Québec, sur lequel est érigé le bâtiment sis au 10111 boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Montréal-Nord / Mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre les procédures requises - Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré.
CM21 0994 - 24 août 2021 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer notamment le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX »

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de renouveler l'avis de réserve pour les fins de parc local sur le lot 1 412 739 du cadastre du Québec, sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro 10111, boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Montréal-Nord. La réserve sera valide pour une période additionnelle de deux ans et ne pourra plus être renouvelée.

JUSTIFICATION

Le SSI et l'Arrondissement recommandent le renouvellement de la réserve pour la création d'un parc local sur le lot 1 412 739 du cadastre du Québec pour les motifs suivants :

- La période additionnelle permettra de mettre en place une nouvelle procédure d'expropriation conformément à la nouvelle loi;
- La réserve confirme la vision du PPU concernant la création d'un parc;
- Le bâtiment 10111, boulevard Pie-IX est vacant, il n'y a aucun locataire;
- L'avis de réserve permet de limiter l'émission de permis de construction sur le lot;
- La création du parc au coeur de l'îlot permettra de créer un milieu de vie de qualité pour les citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recommandation proposée d'imposer une réserve ne nécessite aucune provision financière au budget de la Ville de Montréal. Cependant, un recours en dommages demeure possible, advenant que la réserve ne soit pas suivie d'une acquisition ou d'une expropriation.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changement climatique et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un renouvellement d'avis de réserve.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'imposition de la réserve permettra de limiter le développement de l'immeuble. Un refus ou un retard dans l'approbation du dossier permettrait le dépôt d'un permis de construction, d'amélioration ou d'addition par le propriétaire. Cette activité serait susceptible d'apporter une plus-value à l'immeuble visé par la réserve.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2024: Publication du renouvellement de la réserve

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline PROULX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jacques GOUDREULT, Service des infrastructures du réseau routier
David ROSS, Montréal-Nord

Lecture :

David ROSS, 11 avril 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-09

Dany LAROCHE
Chef de division des transactions immobilières
par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
directeur(trice) service de la stratégie
immobilière

Tél : 514-501-3390
Approuvé le : 2024-04-16



Dossier # : 1249935001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à L'Agence Featuring inc, pour un montant de 39 666,38 \$, taxes incluses, un contrat pour des services professionnels en communications destinés à repositionner l'image de marque de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est recommandé :

QUE soit octroyé à L'Agence Featuring inc, pour un montant de 39 966, 38 \$, taxes incluses, un contrat pour des services professionnels en communications destinés à repositionner l'image de marque de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisé le chef de division - relations avec les citoyens et communications à signer le contrat;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-06 11:55

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1249935001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à L'Agence Featuring inc, pour un montant de 39 666,38 \$, taxes incluses, un contrat pour des services professionnels en communications destinés à repositionner l'image de marque de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer à L'Agence Featuring inc, pour un montant de 34 500 \$, plus taxes, un contrat pour des services professionnels en communications destinés à repositionner l'image de marque de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA19 10 301 Octroyer à L'Agence Featuring inc, pour un montant maximal de 74 733,75 \$, taxes incluses, un contrat pour des services professionnels en communications destinés à améliorer l'image de marque de l'arrondissement, d'une durée maximale d'un an et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la firme.

Résolution CA19 10 466 Adopter le projet de convention modifiée entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et L'Agence Featuring inc. dans le cadre du contrat octroyé pour des services professionnels en communications destinés à améliorer l'image de marque de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Bien qu'il jouisse rarement d'une couverture médiatique positive, Montréal-Nord est un arrondissement formidable et inspirant. Montréal-Nord gagne à être découvert pour la beauté de certains de ses lieux, bien sûr, mais surtout pour la force et la résilience de ses gens, pour la fougue de ses bâtisseurs – communautaires, institutionnels et privés – et pour la volonté collective de sa population de trouver un vivre-ensemble harmonieux. Pour faire valoir davantage ces attraits, il a donc sollicité des propositions de services pour la refonte complète de son image de marque.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement souhaite aujourd'hui se repositionner sur l'échiquier montréalais en adoptant une nouvelle image de marque inspirante, apte à véhiculer son unicité et à contribuer à faire valoir Montréal-Nord comme un endroit où il fait bon résider, travailler, se divertir, se développer et vivre pleinement en harmonie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 39 666,38 \$, taxes incluses, dépense nette de 36 220,69 \$, sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chaimaa KHOUYI
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Daniel BUSSIÈRES
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et communications - niveau ii

Le : 2024-04-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement



Dossier # : 1245863001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services de 10 300 \$, taxes incluses, à la Société Culture et traditions québécoises de Montréal-Nord (SCTQMN) pour le projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2024 » qui aura lieu le 23 juin 2024 au parc Aimé Léonard et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit accordé un contrat de services de 10 300 \$, taxes incluses, à la Société Culture et traditions québécoises de Montréal-Nord (SCTQMN) pour le projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2024 » qui aura lieu le 23 juin 2024 au parc Aimé Léonard;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-06 11:54

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1245863001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services de 10 300 \$, taxes incluses, à la Société Culture et traditions québécoises de Montréal-Nord (SCTQMN) pour le projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2024 » qui aura lieu le 23 juin 2024 au parc Aimé Léonard et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de Montréal-Nord requiert les services de la Société Culture et traditions québécoises de Montréal-Nord (SCTQMN) pour l'organisation et la coordination de la « Fête nationale du Québec – volet familial » qui aura lieu le 23 juin prochain au parc Aimé-Léonard, de 11 h à 18 h, sous la thématique « Retrouvons-nous à la belle étoile ». À cette fin, il signera avec la SCTQMN une convention de services au montant de 10 300 \$ taxes incluses dans le cadre des projets spéciaux et de tenue d'événement public,

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10133 (2023) : Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2023 » qui aura lieu le 24 juin 2023 au parc Aimé Léonard et approuver le projet de convention à intervenir.

CA22 10130 (9 mai 2022) : Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2022 » qui aura lieu le 24 juin 2022 au parc Aimé Léonard et approuver le projet de convention à intervenir.

CA21 10122 (11 mai 2021) : Entériner une contribution financière de 10 360 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2021 » qui a eu lieu le 24 juin 2021 au parc Pilon et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme

CA19 10306 (26 juin 2019) : Entériner une contribution financière de 7 900 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2019 » qui a eu lieu le 24 juin 2019 au parc Aimé-Léonard et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA18 10 240 (4 juin 2018) : Accorder une contribution financière de 7 000 \$ à la Société

Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2018 » qui aura lieu le 24 juin 2018 au parc Aimé-Léonard et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

Pour l'organisation du volet familiale de la Fête nationale du Québec, l'Arrondissement requiert les services de la SCTQMN. La SCTQMN organise depuis plusieurs années le volet familial de la Fête nationale du Québec en partenariat avec d'autres organismes de l'arrondissement comme la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord, la Société Saint-Jean-Baptiste (section Henri-Bourassa) et les Artistes en art visuel du nord Montréal (AAVNM). Ce volet de la Fête nationale, qui s'adresse particulièrement aux familles de l'arrondissement, aux personnes aînées et aux nouveaux arrivants, remporte généralement un franc succès: quelques milliers de personnes y assistent quand la météo est clémente. Diverses activités seront offertes gratuitement aux citoyens : structures gonflables, activités protocolaires, activités culturelles participatives, patrimoniales, historiques et écologiques, kiosques d'organismes, prestations artistiques. En cas d'intempérie, l'événement sera annulée en tout ou en partie selon ce que les conditions météorologique permettront.

Dans le cadre de cet événement, il est prévu que l'Arrondissement accorde au promoteur un soutien logistique. Les activités organisées demandent un prêt de matériel important dont les marquises de l'arrondissement, des tables, des chaises, des rallonges électriques, des recouvres-fils, l'habillage de la scène, plusieurs barricades, des panneaux perforés, des poubelles, des bacs de recyclage, des dossards, des lavabos sans contact, des génératrices et une remorque à eau potable. L'événement demande également l'accès à l'ensemble de la capacité électrique du parc et l'utilisation de toilettes chimiques louées par l'Arrondissement. Ce soutien représente, pour l'Arrondissement, des dépenses estimées à 15 000 \$ (valeur locative, prêt et location de matériel, ressources humaines) pour les directions DC SLDS et Travaux Publics et pour la division des Relations avec les citoyens et communications.

JUSTIFICATION

Par souci d'économie de ressources et de respect des lieux et du voisinage, l'Arrondissement de Montréal-Nord tiendra cette année les festivités de la Fête nationale sur une seule journée. L'Arrondissement gère en régie le volet spectacle de la soirée. Pour l'organisation du volet familial de cette fête, tenu en journée, l'Arrondissement souhaite s'adjoindre les services d'un organisme qui a démontré une expertise en ce sens au cours des dernières années.

En plus de la collaboration de la SCTQMN avec des organismes partenaires, le projet fait appel à plusieurs autres ressources du quartier pour la réalisation de la programmation et pour leur montage financier. Cette collaboration permet de tisser des liens entre les organismes et de favoriser l'entraide et la concertation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Environ quatre mille (4000) participants assisteront à cet événement à caractère familial.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chaimaa KHOUÏY
secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-29

Daniel BUSSIÈRES
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et communications - niveau ii

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement



Dossier # : 1247606014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mars 2024.

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 31 mars 2024.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-23 10:25

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247606014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mars 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 083 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 29 février 2024.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2024-04-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1247606015

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2024.

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2024.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-23 10:24

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247606015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 084 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 29 février 2024.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 31 mars 2024 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2024-04-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1247606016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'engagement des crédits budgétaires pour l'exercice 2024.

Il est recommandé :

QUE soit autorisé l'engagement de certains crédits budgétaires pour l'exercice 2024;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-23 10:25

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247606016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'engagement des crédits budgétaires pour l'exercice 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Certaines dépenses incompressibles font l'objet d'échéanciers très stricts. Ces dépenses, de par leur nature, ne peuvent souffrir d'aucun retard de paiement, les salaires entre autres, en font partie. D'autres dépenses pourraient quant à elles occasionner des frais ou pénalités non négligeables, notamment les factures en provenance de certains services publics ou le paiement de divers contrats ou d'immatriculations.

Vous trouverez, ci-après, de telles dépenses incompressibles prévues en 2024.

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	2024
Rémunération	28 505 200 \$
Cotisations de l'employeur	7 678 500 \$
Télécommunications	116 500 \$
Matières résiduelles	186 900 \$
Déneigement et abrasifs	721 300 \$
Services publics	1 544 600 \$
Total	38 753 000 \$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA23 10 057 de la séance ordinaire du 6 mars 2023 - Autoriser l'engagement de certains crédits budgétaires pour l'exercice 2023 pour des dépenses totales de 38 716 900 \$.

DESCRIPTION

Engagement des crédits budgétaires de l'arrondissement de Montréal-Nord et autorisation de paiement pour les dépenses incompressibles de l'exercice 2024.

JUSTIFICATION

L'autorisation du conseil d'arrondissement est requise pour permettre le paiement de certaines dépenses préalablement au dépôt du dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un total de 38 753 000 \$ pour l'exercice 2024. Imputations budgétaires variées aux postes appropriés du budget 2024, selon les listes annexées au présent sommaire pour en faire partie intégrante.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette autorisation de dépenses permet à notre arrondissement d'opérer normalement en cours d'exercice.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-05

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1247758001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement R.R.1562.067 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier les amendes générales et particulières prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Il est recommandé:

QUE soit donné un avis de motion pour le Règlement R.R.1562.067 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier les amendes générales et particulières prescrites;

QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement R.R.1562.067 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier les amendes générales et particulières prescrites;

QUE soit adopté le projet de Règlement R.R.1562.067 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier les amendes générales et particulières prescrites;

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-23 10:26

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247758001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement R.R.1562.067 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier les amendes générales et particulières prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été mise à jour, notamment afin de rendre plus sévères les infractions reliées à l'abattage des arbres. De plus, il y a lieu de tenir compte de l'inflation actuelle et de mettre à jour les amendes prescrites dans le règlement de zonage. Dans ce contexte, l'arrondissement souhaite ajuster les amendes générales et les amendes particulières afin de tenir compte du contexte économique et d'ajouter une distinction tarifaire pour les infractions reliées à la sécurité des piscines.

Le Conseil d'arrondissement peut adopter des modifications au Règlement de zonage R.R. 1562 en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) et des articles 130 et 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

Les modifications touchant les amendes du Règlement de zonage R.R. 1562 ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La modification vise à :

- Modifier les amendes générales de l'article 242 du règlement de zonage R.R. 1562;
- Modifier l'article 243 concernant les amendes particulières afin de mettre à jour les nouvelles dispositions relatives aux contraventions reliées aux abattages d'arbres;
- Ajouter des amendes particulières à l'article 243 concernant la sécurité des piscines.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et aux services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de cette modification réglementaire considérant que les amendes prescrites et particulières sont désuètes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTREAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que tout intéressé pourra participer à une consultation publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier prévisionnel:

Avis de motion, présentation, dépôt et adoption du projet de règlement au Conseil d'arrondissement – 6 mai 2024;

Consultation publique – 22 mai 2024;

Adoption du règlement – 3 juin 2024;

Certificat de conformité et entrée en vigueur du Règlement - été 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2024-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1247758002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement RGCA11-10-0012-6 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les amendes prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Il est recommandé:

QUE soit donné un avis de motion pour le Règlement RGCA11-10-0012-6 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatifs aux permis et aux certificats afin de modifier les amendes prescrites;

QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA11-10-0012-6 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatifs aux permis et aux certificats afin de modifier les amendes prescrites;

QUE soit adopté le projet de Règlement Règlement RGCA11-10-0012-6 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatifs aux permis et aux certificats afin de modifier les amendes prescrites.

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-23 10:27

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247758002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement RGCA11-10-0012-6 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les amendes prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement souhaite majorer les amendes prescrites afin de tenir compte de l'inflation actuelle et d'avoir une uniformité dans l'ensemble de la réglementation de l'arrondissement. Les amendes doivent donc être mises à jour dans le Règlement RGCA11-10-0012 relatifs aux permis et aux certificats.

Le Conseil d'arrondissement peut adopter des modifications au Règlement relatif aux permis et aux certificats RGCA11-10-0012 en vertu de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Les modifications ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La modification vise à :

- Modifier les amendes de l'article 55 du Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et aux services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de cette modification réglementaire considérant que les amendes prescrites sont désuètes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que tout intéressé pourra participer à une consultation publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier prévisionnel:

Avis de motion, présentation, dépôt et adoption du projet de règlement au Conseil d'arrondissement – 6 mai 2024;

Consultation publique – 22 mai 2024;

Adoption du règlement – 3 juin 2024;

Certificat de conformité et entrée en vigueur du Règlement - été 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2024-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1247040002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-063 afin de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation publique tenue le 11 avril 2024;

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution PP-063 visant à autoriser la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

De déroger à l'article 93 du Règlement de zonage R.R. 1562 en autorisant une cour anglaise et des escaliers extérieurs donnant accès à un niveau autre que le rez-de-chaussée en marge avant principale pour les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170;

De déroger à l'article 92.22 du Règlement de zonage R.R. 1562 en autorisant une aire de stationnement localisée en partie sur un terrain autre que celui du bâtiment principal pour les lots 6 406 168 et 6 406 169.

Le tout aux conditions suivantes :

- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET CE, conformément aux documents déposés, soient :

- Plan projet d'implantation préparé par Alain Lafond architecte, daté du 29 janvier 2024;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, soit le 3645-3647, rue Sabrevois.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-16 10:19

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1247040002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-063 afin de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 2 avril 2024, le premier projet de résolution PP-063 afin de permettre la construction de 4 bâtiments résidentiels de 8 logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois, soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, a été adopté.

Un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation publique qui s'est tenue le 11 avril 2024.

Le procès-verbal de la séance de consultation doit être déposé et le second projet de résolution PP-063 doit être adopté.

Suite à l'adoption du second projet de résolution, il y aura une procédure d'approbation référendaire conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anick LAFOREST, Montréal-Nord

Lecture :

Anick LAFOREST, 12 avril 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247040002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-063 afin de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun sur les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, soit le 3645-3647, rue de Sabrevois.

Le projet a fait l'objet d'une autorisation en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale le 8 mars 2021 et un permis a été délivré. Le demandeur n'a toutefois pas été en mesure de réaliser le projet dans le délai imparti au permis. À la suite d'une nouvelle analyse du projet, des non-conformités ont été relevées, empêchant le renouvellement du permis.

Une autorisation en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est requise, puisque le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562, relatives à l'aire de stationnement et aux usages autorisés en marge avant principale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1217177001 – 8 mars 2021 – Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'un bâtiment industriel et permettre la construction de quatre (4) immeubles résidentiels comprenant huit (8) logements chacun pour le 3645-3647, rue de Sabrevois, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

DESCRIPTION

Le projet vise à démolir deux bâtiments industriels afin de construire quatre bâtiments résidentiels en rangée comprenant huit logements chacun.

Le projet est localisé à la jonction du secteur résidentiel (côté nord de la rue Sabrevois) et de la zone d'emplois (côté sud de la rue Sabrevois). Il est également voisin de l'école Saint-Rémi.

Le projet s'insère dans un milieu hétérogène marqué par la présence de multiplex et de duplex jumelés sur la rue Sabrevois et de résidences unifamiliales sur les rues transversales. Les matériaux proposés, soient la brique rouge et grise ainsi que la pierre, s'inspirent de la maçonnerie présente dans l'architecture de plusieurs duplex environnants.

Le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 :

- À l'article 93 en autorisant une cour anglaise et des escaliers extérieurs donnant accès à un niveau autre que le rez-de-chaussée en marge avant principale pour les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170;
- À l'article 92.22 en autorisant une aire de stationnement localisée en partie sur un terrain autre que celui du bâtiment principal pour les lots 6 406 168 et 6 406 169.

Aire de stationnement

Chaque bâtiment dispose de quatre cases de stationnement situées à l'arrière des bâtiments. Les cases sont en pavé alvéolé de façon à faciliter l'écoulement des eaux de surface et limiter l'effet d'îlot de chaleur.

Compte tenu de la largeur limitée des lots centraux comportant les bâtiments en rangée, la zone de manœuvre des cases de stationnement ne peut être entièrement contenue sur le terrain occupé par le bâtiment principal tel qu'exigé au Règlement de zonage R.R. 1562. Un empiètement d'environ 40 centimètres est à prévoir sur les lots voisins.

Cours anglaises

Chacun des quatre bâtiments comporte un accès au sous-sol (cour anglaise) situé en marge avant principale. Ces accès ne peuvent être retirés puisqu'il s'agit d'issues de secours requises au sens du Code de construction.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et ayant pour but de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun;

CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire à certaines des dispositions du Règlement de zonage R.R.1562;

CONSIDÉRANT que le projet a fait l'objet d'une autorisation en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale le 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007 autorise, à certaines conditions, un projet particulier relatif à un bâtiment résidentiel de six logements et plus (usage de résidence de classe G à J);

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Les membres du CCU, lors de la séance du 12 mars 2024, ont recommandé favorablement la présente demande avec les conditions suivantes :

- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans

les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;

- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que toute personne intéressée pourra participer à la consultation publique qui sera tenue en avril 2024. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2024 – Avis public annonçant l'assemblée publique
Avril 2024 – Affichage sur le site du projet
Avril 2024 – Consultation publique
6 mai 2024 – Conseil d'arrondissement - Adoption du second projet de résolution
Mai 2024 – Ouverture d'un registre référendaire
3 juin 2024 – Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution finale
Juin 2024 – Entrée en vigueur du PPCMOI

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2024-03-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1247987004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA08-10-0007-4 modifiant l'article 36.3 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

QUE soit adopté le Règlement RGCA08-10-0007-4 modifiant l'article 36.3 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-16 10:18

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1247987004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA08-10-0007-4 modifiant l'article 36.3 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 2 avril 2024, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement RGCA08-10-0007-4 modifiant l'article 36.3 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public. Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Le Règlement RGCA08-10-0007-4 modifiant l'article 36.3 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public doit être adopté conformément à la loi.

Suite à l'adoption du règlement, un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes**Lecture :**

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247987004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA08-10-0007-4 modifiant l'article 36.3 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du déploiement de l'application AGIR-café terrasse, un ajustement de la période permise d'occupation doit être faite au règlement pour refléter l'encadrement proposé dans AGIR.

La mise en place de cette application, vise à uniformiser la procédure de demande de café-terrasse pour l'ensemble des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

L'article 36.3 devra ainsi indiquer une période d'occupation du 15 avril au 15 novembre en remplacement du 15 avril au 30 octobre.

Il est également requis de retirer l'alinéa 2.

JUSTIFICATION

Cette mise à jour, permettra d'être cohérent avec l'application et la tarification appliquée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur suite à l'adoption du Règlement par la conseil.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : conseil du 2 avril 2024

Adoption : conseil du 6 mai 2024

Promulgation et entrée en vigueur : suite au conseil de mai 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adèle PAVAGEAU
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-20

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1242537002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Julie Renshaw à titre d'agente de bureau à la Division des ressources financières et matérielles à la Direction des services administratifs, en période d'essai de neuf (9) semaines, et ce, à compter du 18 mai 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

QUE soit nommée Mme Julie Renshaw, matricule 100162819, à titre d'agente de bureau (emploi 792820, poste 17353), groupe de traitement 12-005, à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs, en période d'essai de neuf (9) semaines, et ce, à compter du 18 mai 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-06 15:17

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1242537002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Julie Renshaw à titre d'agente de bureau à la Division des ressources financières et matérielles à la Direction des services administratifs, en période d'essai de neuf (9) semaines, et ce, à compter du 18 mai 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comblement du poste permanent d'agent de bureau est nécessaire afin de répondre aux besoins de la Division des ressources financières et matérielles.

En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage no : MN-24-PERM-792820-17353 a été publié à l'interne pour la période du 19 au 25 janvier 2024, conformément à la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines de la Ville de Montréal dans le cadre de la dotation centralisée, madame Julie Renshaw (matricule : 100162819), est la candidate retenue pour occuper ce poste.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de madame Julie Renshaw (matricule : 100162819), à titre d'agente de bureau (emploi : 792820, poste : 17353), groupe de traitement 12-005, à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs, en période d'essai de neuf (9) semaines, à compter du 18 mai 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Le salaire annuel proposé de 54 432 \$ est établi conformément à la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale 2024 du groupe de traitement 12-005 est de : 40 172 \$ à 54 432 \$.

Dépense prévue 2024:

Poste: agent de bureau

Période : du 18 mai 2024 au 31 décembre 2024 (référence budgétaire #264253)

Période	Emploi	Nbre d'hres	Salaire	TS, Prime et Ajust. bqes	Charges sociales	Dépense totale
du 18 mai 2024 au 31 décembre 2024	792820	1135	33 900 \$	1 000 \$	9 700 \$	44 600 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 11 avril 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda VALLÉE
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en

Le : 2024-04-08

arrondissementt

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1248361001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Mohamed Baréche à titre d'ingénieur chargé de projet en génie à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 18 mai 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

QUE soit nommé M. Mohamed Baréche, matricule 100149962, à titre d'ingénieur chargé de projet en génie (emploi 451020, poste 31080), groupe de traitement 11-001C, à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 18 mai 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-23 10:33

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1248361001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Mohamed Baréche à titre d'ingénieur chargé de projet en génie à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, et ce, à compter du 18 mai 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite au départ de Mme Salima Aouf, le poste permanent d'ingénieur chargé de projet en génie à la Division des études techniques doit être comblé afin d'assurer l'optimisation de la planification, de l'encadrement et du suivi des projets en infrastructures municipales qui devront être réalisés dans les années à venir.

- En prévision du comblement de ce poste, un processus de dotation a été réalisé et l'affichage : MN-24-CONC-451020-31080 destiné à l'ensemble des employés de la Ville de Montréal et candidats externes a été publié en février 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par la Service des ressources humaines de la Ville de Montréal dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection des membres suivants: Mme Francoise NUCKLE , conseillère en acquisition de talents à la Division - Dotation des emplois techniques, professionnels et métiers de la Direction - Attraction et acquisition des talents de la Ville de Montréal, Jérôme Vaillancourt, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à l'arrondissement de Montréal-Nord, Alex Lallier-Carbonneau, chef de la Division des études techniques. C'est la candidature de M. Mohamed Baréche qui a été retenue pour occuper le poste d'ingénieur chargé de projet en génie.

En vertu de ce qui précède, ayant réussi toutes les étapes du processus de sélection, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M. Mohamed Baréche (100149962), à titre d'ingénieur chargé de projet en génie (emploi : 451020, poste : 31080), groupe de traitement : 11-001C, échelle salariale entre 62 362 et 115 491\$ à la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 18 mai 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Le salaire annuel est de M. Mohamed Baréche est de 99 100 \$ et est établi conformément à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale 2024 selon la convention collective en vigueur ;entre 62362\$ et 115 491\$.

- Poste permanent : Ingénieur chargé de projet en génie (emploi : 451020, poste 31080), groupe de traitement : 11-001C.
- La dépense prévue pour cette période soit du 18 mai au 31 décembre 2024 (référence budgétaire no :295307).

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Ingénieur	451020	1 148,00	54,26	62 300 \$	3 000 \$	65 300 \$	15 900 \$	81 200 \$

La dépense sera financée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carmela GENTILE, Montréal-Nord

Lecture :

Carmela GENTILE, 8 avril 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-12

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1248451001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la délégation de négocier une entente locale pour des horaires flexibles entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP, local 429), le tout conformément au point 9° les horaires de travail, à l'exclusion de la durée du travail, en vertu de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

QUE soit approuvé la délégation de négocier l'horaire flexible pour l'accréditation des employé(e)s cols blancs de l'arrondissement de Montréal-Nord, le tout conformément au point 9° les horaires de travail, à l'exclusion de la durée du travail de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-16 10:20

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1248451001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la délégation de négocier une entente locale pour des horaires flexibles entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP, local 429), le tout conformément au point 9° les horaires de travail, à l'exclusion de la durée du travail, en vertu de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Tel que le prévoit l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, les arrondissements ont la possibilité de s'entendre localement avec les syndicats sur dix-sept (17) matières. Ces matières incluent, entre autres, l'attribution des horaires, l'attribution des congés, le comblement des fonctions à l'intérieur de l'arrondissement, etc. Cette disposition vise à permettre une gestion plus flexible et adaptée aux besoins spécifiques de chaque arrondissement, tout en respectant les normes générales établies par la Ville de Montréal. En vertu de cette autorisation, les arrondissements peuvent négocier des accords collectifs qui répondent aux réalités locales et qui favorisent un climat de travail harmonieux au sein de leurs équipes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Nous sommes présentement sur un horaire réparti sur quatre (4) jours et demi du lundi au vendredi, conformément aux modalités de l'article 17.01 de la convention collective en vigueur en 2003.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

La présente résolution a pour objet d'approuver la délégation de négocier une entente locale pour des horaires flexibles entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP, local 429), le tout conformément au point 9° les horaires de travail, à l'exclusion de la durée du travail de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal. Cette délégation vise à permettre des discussions efficaces et constructives entre les représentants de l'arrondissement et ceux du syndicat, dans le but de parvenir à un accord équitable et bénéfique pour toutes les parties concernées. Nous mettons en place des pratiques équitables et inclusives répondant aux différentes phases de la vie professionnelle de nos employé(e)s.

Dans le cadre de cette lettre d'entente, nous nous engageons à accroître notre attractivité

sur le marché de l'emploi en offrant des horaires flexibles qui répondent aux besoins variés de nos employé(e)s. Nous facilitons également le retour au travail de certains employé(e)s lors des phases d'intégration et de réintégration, tout en reconnaissant l'importance cruciale du recrutement dans notre processus de sélection. L'apprentissage et le développement continus sont des piliers de notre engagement envers la polyvalence au sein de nos équipes. De plus, nous accordons une reconnaissance accrue aux situations vécues par nos employé(e)s, démontrant ainsi notre engagement envers leur bien-être et leur épanouissement professionnel. Enfin, nous répondons activement aux demandes de nos employé(e)s en matière de rétention et de départ, utilisant ces occasions comme des leviers de mobilisation pour maintenir un environnement de travail dynamique et satisfaisant pour tous.

En approuvant cette délégation, le conseil de l'arrondissement reconnaît l'importance de maintenir des relations de travail harmonieuses et de garantir des conditions de travail satisfaisantes pour les employés, tout en assurant la bonne gestion des services publics offerts à la population de Montréal-Nord. Ainsi, nous recommandons que le Conseil mandate le directeur d'arrondissement à établir le mandat de négociation et qu'il désigne le chef de la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs pour agir à titre de représentant de l'arrondissement dans les négociations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La juridiction locale ne prévoit que la négociation des clauses normatives, donc il n'y a pas d'impact financier.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carmela GENTILE
CONSEILLERE EN RESSOURCES HUMAINES

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2024-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1244256001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la délégation de négocier le renouvellement de l'entente sur les dix-sept (17) matières locales prévues à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, local 301), en vertu de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

QUE soit approuvée la délégation de négocier le renouvellement de l'entente sur les dix-sept (17) matières locales prévues à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, local 301), en vertu de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-23 10:32

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1244256001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la délégation de négocier le renouvellement de l'entente sur les dix-sept (17) matières locales prévues à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, local 301), en vertu de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Tel que le prévoit l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, les arrondissements ont la possibilité de s'entendre localement avec les syndicats sur dix-sept (17) matières. Ces matières incluent, entre autres, l'attribution des horaires, l'attribution des congés, le comblement des fonctions à l'intérieur de l'arrondissement, etc. Cette disposition vise à permettre une gestion plus flexible et adaptée aux besoins spécifiques de chaque arrondissement, tout en respectant les normes générales établies par la Ville de Montréal. En vertu de cette autorisation, les arrondissements peuvent négocier des accords collectifs qui répondent aux réalités locales et qui favorisent un climat de travail harmonieux au sein de leurs équipes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Nous avons présentement une entente à cet effet qui est en vigueur depuis le 16 décembre 2013, ayant fait l'objet de modifications le 12 janvier 2018.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La présente résolution a pour objet d'approuver la délégation de négociation en vue du renouvellement de l'entente sur les dix-sept (17) matières locales prévues à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, local 301). Cette délégation vise à permettre des discussions efficaces et constructives entre les représentants de l'arrondissement et ceux du syndicat, dans le but de parvenir à un accord équitable et bénéfique pour toutes les parties concernées. En approuvant cette délégation, le conseil de l'arrondissement reconnaît l'importance de maintenir des relations de travail harmonieuses et de garantir des conditions de travail satisfaisantes pour les employés, tout en assurant la bonne gestion des services publics offerts à la population de Montréal-Nord.

Ainsi, nous recommandons, que le Conseil mandate le directeur d'arrondissement à établir le mandat de négociation et qu'il désigne le chef de la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs pour agir à titre de représentant de l'arrondissement dans les négociations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La juridiction locale ne prévoit que la négociation des clauses normatives, donc il n'y a pas d'impact financier.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jennifer MC CAUGHAN
cheffe de division

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement

Le : 2024-04-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt